



Assemblée générale

Cinquante et unième session

31^e séance plénière

Vendredi 11 octobre 1996, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 119 de l'ordre du jour (suite)

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (Article 19 de la Charte) (A/51/366/Add.3)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/51/366/Add.3. Dans une lettre contenue dans ce document, le Secrétaire général m'informe que, comme suite à ses lettres des 17 et 20 septembre et du 2 octobre 1996, la Gambie a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour

Rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation

Rapport du Secrétaire général (A/51/1)

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Avant de donner la parole au premier orateur, je propose, s'il n'y a pas d'objection, que la liste des orateurs dans le débat sur ce point soit close aujourd'hui à midi.

Il en est ainsi décidé.

M. Marrero (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Le débat général de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale a pris fin. Les grands dirigeants du monde ont pris la parole. Ils n'étaient pas toujours en accord. Nous avons entendu des divergences de vues importantes sur des questions importantes. Mais nous avons également entendu des expressions d'attachement profond à l'ONU, un attachement qui sera crucial alors que nous commençons les travaux de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale.

À cet égard, mon gouvernement se félicite d'avoir l'occasion de parler devant l'Assemblée générale du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Ce document ressemble au rapport annuel que l'on présente à des actionnaires. Grâce à ce rapport, nous pouvons évaluer les résultats de notre entreprise. Le rapport est très complet. Au fil de ses 151 pages, un certain nombre de messages se détachent, par exemple, la portée des activités de l'Organisation à l'heure actuelle, ce qu'elle s'efforce de faire pour répondre à tant de demandes et la complexité que sa structure a atteint pour accomplir ses tâches. Il montre

ce qui a été réalisé, et ce qu'il nous reste à faire. Mais l'ambition du rapport doit être considérée dans le contexte d'une réalité critique : les ressources limitées disponibles pour s'attaquer à un ordre du jour aussi vaste. Cette réalité constitue la force motrice de ce que beaucoup d'entre nous ont dit avec de plus en plus de conviction : nous devons réformer l'ONU. Nous devons la préparer pour le XXIe siècle. Nous devons éliminer de nos textes la rhétorique du passé et de nos pratiques le manque d'efficacité et le gaspillage. Nous devons parler la langue de l'avenir et traduire nos paroles en actes. Et nous devons accomplir ces tâches ensemble.

Pendant les années qui se sont écoulées depuis la fin de la guerre froide, nous avons travaillé ici ensemble sur ces éléments pour promouvoir la sécurité coopérative et encourager la démocratie et le développement durable. Des discours entendus pendant le débat général, nous pouvons conclure avec fierté que la démocratie est devenue le système de gouvernement que préfèrent les pays du monde entier. Ceux qui s'opposaient aux droits de l'homme les défendent aujourd'hui. Ceux qui étaient victimes de régimes répressifs sont aujourd'hui ministres. Le capitalisme du libre marché a dépassé la gestion socialiste en tant que modèle économique. La notion d'«écologiquement durable» est devenue vitale dans nos stratégies de développement. Nous avons beaucoup progressé. La marche vers un avenir meilleur pour tous passe par le sentier que nos prédécesseurs ont tracé. Pour l'avenir, pour l'ONU du XXIe siècle, nous devons prolonger et élargir ce sentier pour en faire une route. Elle doit être suffisamment large pour permettre à toute l'humanité de s'acheminer vers des jours meilleurs.

L'ONU de l'avenir devra planter des jalons sur cette route. Il appartient à chacun d'entre nous de la rendre plus sûre pour tous les peuples en la débarrassant des drogues et des criminels, des horreurs de la sécheresse, des maladies et de la famine. Nous voulons pouvoir parcourir cette route avec des compagnons qui se déplacent librement pour le plaisir ou pour le travail. Nous voulons mettre fin aux déplacements dus à des massacres et à des destructions.

Si nous voulons que l'Organisation soit le partenaire efficace dont nous avons besoin, il faut l'aider à limiter ses ambitions. Les projets et programmes imprécis ne donnent pas de résultats bénéfiques. Au contraire, ils génèrent gaspillage et budgets excessifs qui financent de petits sous-programmes ambitieux et peu fructueux.

Ma délégation pense que la réforme dont l'ONU a besoin rendra le budget-programme précis et clair. La tolérance dont nous faisons preuve à l'égard de programmes

inefficaces est collectivement trop coûteuse. Les programmes symboliques, les structures incohérentes et le gaspillage de ressources humaines pénalisent les maigres ressources que nous sommes en mesure d'investir ensemble en l'ONU. Ils portent atteinte à la crédibilité de nos efforts collectifs et, de ce fait, ils doivent cesser.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation traite du fait que l'ONU doit être revitalisée et réformée sur un plan organisationnel. Le processus a commencé et son élan doit être renforcé. Du débat général, nous concluons qu'il existe un soutien international très large pour les normes et une action déterminée en ce qui concerne le traitement des réfugiés, le développement durable, la sécurité humanitaire, le crime international et les sanctions, la gestion démographique, les droits de l'homme et les inspections sans préavis des armes de destruction massive.

À l'approche du XXIe siècle, nous voyons le développement d'une société internationale régie par des normes, autonome et capable de vivre en paix. À travers les mesures prises en faveur de la réforme, nous essayons de revitaliser l'organisation par des moyens de nature à renforcer cette société civile internationale pour que la paix et la sécurité puissent profiter à tous et qu'elle puisse être préservée dans l'intérêt de tous.

Ma délégation a réfléchi aux efforts qui sont entrepris pour réformer les Nations Unies. Pour nous, la réforme est le processus qui permettra à l'Organisation d'être conforme à celle dont nous avons tous rêvé. Ces rêves doivent servir à nourrir nos réflexions. Nous devons tout faire pour les concrétiser. C'est là le devoir de tous les États Membres de l'Organisation. Nous devons nous en remettre au Secrétariat pour administrer les efforts en cours. Il ne saurait y avoir de progrès si le Secrétaire général n'est pas encouragé à exercer ses prérogatives en tant que chef de l'administration de l'ONU. Nous sommes fermement attachés à l'idée que le Secrétariat peut assumer des responsabilités sans avoir besoin d'être soumis à une microgestion. L'élaboration d'une série rationnelle de priorités exigera tout notre temps et toute notre énergie. Nous ne pouvons nous permettre le gaspillage qui s'ensuit lorsque nous accomplissons un travail que d'autres sont mieux à même d'accomplir.

Nous avons déjà exposé en détail nos propositions de réforme. C'est un vaste programme. Nous l'avons fait connaître à tous nos collègues, et notre attachement à cet égard n'a pas changé. Nous avons entendu les idées avancées par nos collègues et nous pensons connaître leur état d'esprit sur ces questions. L'accord est suffisant pour faire

progresser le processus afin de parvenir à des accords et procéder à des réformes. À cette fin, nous attendons la poursuite des travaux du Groupe de travail de haut niveau à participation non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies. Beaucoup a été réalisé au cours de l'année écoulée, et nous en remercions ses coprésidents. Aujourd'hui, il est temps d'entrer dans le détail.

La réforme permettra aux Nations Unies de mieux utiliser les ressources que les États Membres mettent à leur disposition. Elle encouragera également les États Membres à fournir l'argent nécessaire. À cet égard, mon gouvernement est fier d'informer l'Assemblée générale que dans les prochaines semaines nous serons en mesure de transférer aux Nations Unies des fonds substantiels et suffisants pour préserver notre statut de principal contributeur. Mais les questions fondamentales concernant le financement ne sont toujours pas réglées. Nous pensons que le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies a fait des progrès. Nous attendons une décision collective qui permettra de mettre en place un barème de contributions plus équitable. Nous reconnaissons qu'il n'est pas prudent pour l'Organisation d'être trop tributaire des contributions d'un seul État Membre.

L'année dernière, nous avons pu tous ensemble empêcher l'accroissement du budget ordinaire. Cet automne, nous nous associerons à d'autres pour demander l'adoption d'un plan de budget à croissance zéro pour le prochain exercice biennal. La responsabilité fiscale a permis d'encourager l'efficacité. Nous devons agir ensemble pour préserver ce que nous avons obtenu et maintenir le cap. Nous limiter dans cette voie n'est pas facile, mais une réussite nous rendra plus aisée la voie menant à un avenir viable.

La délégation des États-Unis espère pouvoir travailler avec ses collègues sur ces questions et d'autres au cours de cette année, et elle demande que ce point de l'ordre du jour demeure ouvert. À l'Assemblée générale, des efforts devraient être faits pour faire progresser les objectifs de la sécurité, de la prospérité et de la paix, qui sont au centre de la mission confiée à l'Organisation.

M. Deineko (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Sur instruction du Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. Sergey Lavrov, j'ai l'honneur de donner lecture du texte de sa déclaration à l'Assemblée générale.

«La délégation russe remercie le Secrétaire général du rapport annuel sur l'activité de l'Organisation.

Nous considérons qu'il s'agit d'un document pertinent et détaillé qui fait connaître les progrès et les défauts de l'Organisation dans le contexte des bouleversements survenus dans le monde et des réformes profondes qui sont en cours. Nous pensons toutefois que les priorités politiques, économiques et autres des Nations Unies pour l'an prochain auraient pu être présentées de façon plus précise.

La transformation du monde en un monde multipolaire accroît l'importance de l'ONU en tant que seul centre universel de coordination des activités des États. L'efficacité de l'Organisation doit être assurée par un soutien cohérent, indépendant des fluctuations conjoncturelles, que doivent lui apporter les États Membres, et par un respect non sélectif des obligations politiques et financières qui incombent à ces derniers au titre de la Charte des Nations Unies.

Nous nous réjouissons des mesures prises par le Secrétaire général, en liaison avec le Conseil de sécurité, pour renforcer le potentiel des Nations Unies dans le domaine du maintien de la paix. Nous faisons nôtre la mise en garde que l'on trouve dans le rapport contre le fait d'effacer la distinction qui existe entre les trois secteurs distincts d'autorité dans ce domaine, qui se sont révélés précieux, à savoir la direction politique assurée par le Conseil de sécurité, la direction de l'exécutif dont le Secrétaire général est responsable et le commandement sur le terrain confié aux chefs des missions de rétablissement de la paix.

La Russie appuie sans réserve l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une coopération plus étroite entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales en matière de diplomatie préventive, de maintien de la paix et de rétablissement de la paix. Le rapport décrit objectivement le rôle que joue la Russie dans le rétablissement de la paix dans le but de régler le conflit Georgie-Abkhazie et de faire progresser le processus de paix au Tadjikistan et au Haut-Karabakh, ainsi que la contribution des Nations Unies au règlement des conflits dans la région de la Communauté des États indépendants (CEI). Nous sommes convaincus que la contribution de l'Organisation à ces efforts peut et doit être plus importante et inclure une plus large force de rétablissement de la paix, qui fournirait un soutien financier autant que moral et politique aux opérations de maintien de la paix conduites sous les auspices de la CEI.

Le rapport comporte des sections sur la situation en Afghanistan qui sont particulièrement pertinentes

compte tenu de l'évolution dramatique dont on a été témoin récemment dans ce pays. Il s'agit principalement d'un appel lancé à toutes les parties afghanes pour qu'elles cessent immédiatement les hostilités et recourent sans condition à un dialogue pacifique. Les dirigeants des cinq États de la CEI ont fait des propositions semblables lors de leur récente réunion à Almaty.

Une étape importante a été atteinte dans le règlement en Bosnie. Les élections qui s'y sont tenues et la levée complète par le Conseil de sécurité des sanctions économiques imposées à la République fédérale de Yougoslavie et la Republika Srpska ont marqué un tournant historique dans l'évolution de la prétendue crise yougoslave et renforcé le processus de paix. Nous pensons que dans un avenir proche une décision, qui n'a que trop tardé, sera prise afin de permettre à la Yougoslavie de participer de nouveau aux travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social ainsi que d'autres organes internationaux. Il s'agit d'une démarche indispensable qui contribuera à la poursuite du processus de paix et améliorera le prestige de l'Organisation elle-même.

Nous saluons les efforts déployés par les Nations Unies en faveur d'un règlement politique au Moyen-Orient. Les événements qui y sont survenus récemment ont clairement indiqué que plus longue sera la pause artificielle dans le processus de paix, plus grave deviendra le danger d'un retour à la confrontation. L'application de tous les accords déjà conclus et la poursuite des négociations dans tous les domaines, sur la base du principe de la terre contre la paix, sont le seul moyen de progresser.

L'évaluation que l'on trouve dans le rapport de la situation qui règne dans les points chauds d'Afrique ne peut qu'inquiéter. La Russie soutient les efforts que font l'Organisation des Nations Unies, l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et les organisations sous-régionales dans le but de favoriser la paix et la stabilité en Afrique.

Nous appuyons sans réserve l'appel que le Secrétaire général a lancé à tous les États pour qu'ils adhèrent au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de prendre des mesures en vue de le ratifier dès que possible et de lui permettre ainsi d'entrer en vigueur.

Parallèlement, nous partageons les préoccupations du Secrétaire général face à la menace que représen-

tent toujours les importants stocks de matières fissiles. Comme le souligne le rapport, l'application des accords sur la sécurité et la sûreté nucléaires conclus entre les huit États lors du Sommet de Moscou, qui s'est tenu en avril 1996, contribuera à résoudre ce problème ainsi que d'autres problèmes liés à la sécurité et à la sûreté nucléaires.

Le Secrétaire général a légitimement et à plusieurs reprises attiré l'attention sur la situation financière difficile de l'Organisation. Au coeur de la crise, on trouve le refus d'États Membres de régler leurs contributions et, principalement, la retenue unilatérale, pour des raisons politiques, de leurs contributions. Nous partageons les vues exprimées par le Secrétaire général sur le fait que la prochaine tâche est de résoudre le problème des paiements par tous les États des contributions en cours et de celles qui ont été différées. La Russie, pour sa part, en dépit de ses difficultés intérieures bien connues, a déjà versé cette année plus de 210 millions de dollars à l'Organisation des Nations Unies, ce qui dépasse de beaucoup les contributions calculées pour cette période. Nos paiements se poursuivront conformément aux décisions du Président et du Gouvernement de la Fédération de Russie qui ont déjà été annoncées.

Il est bon que le Secrétaire général mette l'accent sur l'idée que nous prônons depuis longtemps : la solution à long terme des difficultés financières que connaît l'Organisation réside dans la mise au point d'un nouveau barème des quotes-parts sur lequel tous les États Membres peuvent compter. Nous avons l'intention de militer en faveur de cette solution au sein du Groupe de travail de haut niveau à participation non limitée sur la situation financière de l'Organisation.

Nous appuyons la proposition du Secrétaire général tendant à simplifier et assouplir le processus budgétaire de l'Organisation afin qu'il devienne un instrument plus efficace tant pour les États Membres que pour le Secrétariat.

L'évaluation du rapport sur la performance des services économiques de l'Organisation des Nations Unies indique de façon convaincante le rôle réel et important que joue l'Organisation dans le système actuel des institutions multilatérales. Parallèlement, le rapport omet malheureusement de démontrer pleinement et vigoureusement les avantages comparatifs de l'Organisation dans ce domaine. On n'y trouve prati-

quement aucune analyse de l'efficacité de ces activités, de même qu'aucune proposition de nature à renforcer la coordination dans le secteur économique, qui est à juste titre critiqué dans les négociations intergouvernementales pour les doubles emplois et le parallélisme que l'on relève dans le travail de ses services, pour une approche brouillonne et pour son inertie au sujet de la réforme. Nous espérons que dans le prochain rapport sur le travail de l'Organisation, le Secrétaire général corrigera ces omissions.

Nous aimerions que le rapport contienne non pas simplement des exemples mais également des évaluations spécifiques des plus et des moins de la coopération de l'Organisation des Nations Unies avec les institutions de Bretton Woods, les instituts de recherche, le secteur privé et les autres partenaires.

Parallèlement, on y trouve une présentation intéressante des objectifs et du potentiel des importantes initiatives communes lancées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies au cours des récentes années, entre autres l'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique, le Programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH/sida, le Fonds pour l'environnement mondial, le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale et le Groupe intergouvernemental spécial sur les forêts.

Nous avons jugé utiles les informations que l'on trouve sur les travaux accomplis au titre du programme appliqué dans l'intérêt des économies en transition par le Bureau des statistiques de l'Organisation des Nations Unies, par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), la Commission économique pour l'Europe, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), etc.

Le rapport note que les activités menées par les fonds et les programmes opérationnels en vue de favoriser un développement durable compatible avec l'environnement et ciblé sur les besoins de l'homme sont affectées du fait que les pays donateurs réduisent leur financement. Cette situation suscite évidemment des inquiétudes et exige une réponse adéquate de la communauté internationale.

Tout indique que priorité doit être donnée à l'action humanitaire, ce que le Secrétaire général

souligne dans son rapport, et en particulier dans l'appel qu'il a lancé pour qu'une attention plus grande soit accordée aux crises en Afrique, où l'échelle des souffrances humaines est sans commune mesure avec l'aide humanitaire fournie.

Établir un lien permanent entre la fourniture d'aide, d'une part, le rétablissement et le développement d'autre part, notamment dans les périodes d'après-conflits, demeure encore un point important de l'ordre du jour. Nous aimerions que soient mises en oeuvre rapidement les mesures utiles préparées par le Département des affaires humanitaires, notamment l'introduction du Système d'alerte rapide dans le domaine humanitaire et le Relief Web. Il est également vital d'encourager l'initiative des «Casques blancs» à la lumière des premières expériences acquises dans les opérations en Angola, en Arménie, en Haïti, à la Jamaïque et dans la bande de Gaza, ainsi que d'utiliser de manière rationnelle les dispositifs militaires et de défense civile afin d'assurer une aide d'urgence dans le cas de catastrophes naturelles.

Nous notons avec satisfaction l'importance, soulignée dans le rapport, de maintenir à l'examen les questions relatives à la promotion du droit international et au renforcement de son rôle en tant que fondement d'un ordre mondial juste. En particulier, une application complète du Programme de la Décennie des Nations Unies pour le droit international proclamée par l'Assemblée générale pourrait y contribuer. La suggestion russe d'organiser une troisième conférence de la paix est liée à cette initiative.

La communauté mondiale s'attache à relever les nouveaux défis à la sécurité internationale que sont le terrorisme, le crime organisé et la toxicomanie. Ma délégation appuie les initiatives de l'ONU dans ces domaines prioritaires et espère que l'élan supplémentaire nécessaire au développement d'une base juridique internationale pour la coopération sera fourni par les propositions pratiques soumises à cette session, y compris la proposition de la Russie, relative à l'élaboration d'une convention contre les actes de terrorisme nucléaire.

La question des droits de l'homme compte parmi les points cruciaux de l'ordre du jour de l'ONU. Nous sommes heureux de noter que le rapport du Secrétaire général met un accent particulier non seulement sur les problèmes de la protection et de la réinstallation des réfugiés dans les situations d'urgence, mais aussi sur

le traitement préventif des crises qui génèrent un problème de réfugiés.

Le Secrétaire général fait une mention particulière à la conclusion tirée par la conférence régionale sur les réfugiés sur le territoire post-soviétique, qui s'est tenue en mai dernier, sur la nécessité de prévenir et de réduire le phénomène des réfugiés potentiels. Cette approche, qui met l'accent sur les mesures préventives, devrait être appliquée avec cohérence, dans la pratique, entre autres pendant les débats de cette session sur la situation en matière de droits de l'homme, dans des pays qui privent une partie substantielle de leur population de la chance d'obtenir la citoyenneté et d'exercer de nombreux autres droits de l'homme généralement reconnus.

Nous souscrivons à l'évaluation du rôle du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), y compris aux aspects relatifs à la réforme des mécanismes de l'Organisation en matière de droits de l'homme. En même temps, les propositions sur la réforme des activités de l'ONU dans ce domaine devraient, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale, être d'abord examinées dans un groupe de travail de la Troisième Commission et mises en oeuvre sur la base des décisions des États Membres de l'Organisation et dans le respect le plus strict de ces dernières.

Enfin, je tiens à faire remarquer que nous pensons, comme un certain nombre d'autres délégations, qu'il serait utile que le Secrétaire général présente oralement son rapport sur l'activité de l'Organisation. Les doutes soulevés à cet égard par certains représentants nous semblent injustifiés. Nous sommes certains que ce qui s'avère être l'un des documents directifs les plus importants de l'Organisation devrait être présenté personnellement dans une déclaration du Secrétaire général lui-même. Cette pratique pourrait être instituée dès la prochaine session.»

M. Valle (Brésil) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, c'est avec une grande satisfaction que je prends la parole sous votre présidence pour présenter les observations du Brésil sur le rapport annuel du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation.

Comme d'habitude, le rapport annuel comprend une présentation détaillée des travaux de l'Organisation des Nations Unies dans divers domaines d'activité et une analyse de nos antécédents et de nos orientations. Nous

félicitons le Secrétaire général des efforts soutenus qu'il a déployés ces cinq dernières années pour nous présenter un matériau aussi détaillé que possible, couvrant toute la portée du mandat de l'Organisation, tout en nous faisant partager ses nombreuses perceptions sur les courants sous-jacents, ainsi que sur les moyens possibles d'y faire face.

L'année du cinquantième anniversaire de l'Organisation était à juste titre une occasion de célébration. En tant que signataire originel de la Charte des Nations Unies, le Brésil comptait parmi les délégations qui ont participé aux cérémonies animées par un sentiment de fierté devant les réalisations passées de l'Organisation et pleines d'espoir pour l'avenir. Le Secrétaire général a choisi le titre «Renouveau et réforme» pour introduire la période couverte par ce cinquième rapport. C'est en effet le sentiment qui dominait dans l'engagement de ma propre délégation pendant les travaux de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

Notre participation aux groupes de travail de l'Assemblée générale impliqués dans l'élaboration d'un plan directeur pour améliorer l'Organisation des Nations Unies et la rendre plus efficace est motivée, en particulier, par une foi sincère dans la capacité de l'Organisation de surmonter les obstacles techniques et politiques dont la voie de la réforme est semée. Cependant, comme cela est indiqué clairement dans la déclaration à l'appui du renouvellement du multilatéralisme, publiée à New York, le 25 septembre 1996, par 16 chefs d'État ou de gouvernement, dont le mien,

«nos espoirs ne se sont pas réalisés.» (*A/51/408, annexe, p. 2*)

Malgré la rhétorique abondante qu'on nous a servie l'année dernière en faveur du multilatéralisme, il subsiste toujours un fossé croissant entre la coopération internationale existante et celle dont nous avons besoin, comme les 16 pays l'ont fait remarquer dans le document A/51/408. Tout examen du rapport sur l'activité de l'année dernière ne peut donc malheureusement donc pas être un exercice qui rend enclin à l'autosatisfaction. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général pour dire que la réforme est un processus dynamique. Mais les conditions permettant ce processus de réforme doivent être améliorées pour lui permettre de progresser à un rythme suffisamment rapide pour tenir en échec d'autres tendances moins encourageantes.

Le Secrétariat, les États Membres et les organisations non gouvernementales ont un rôle à jouer en contribuant à améliorer les conditions, et l'on continuera d'attendre un

leadership particulier de ceux dont la capacité de diriger est le fondement même de leurs obligations et de leurs droits spéciaux.

Le Secrétaire général a défini trois lignes directrices des initiatives futures de l'ONU; elles sont aussi les piliers de la politique étrangère du Brésil : paix, développement et démocratisation. Nous avons toujours souligné qu'il était souhaitable de créer une relation solide, se renforçant mutuellement, entre la paix et le développement, et nous restons convaincus de la pertinence de cette corrélation avec l'ordre du jour international contemporain.

Il y a trois décennies, l'Ambassadeur Araujo Castro avait imaginé une devise en trois mots pour l'ONU de son époque : désarmement, développement et décolonisation. Il y a deux ans, le Ministre brésilien des relations extérieures a adapté cette devise à une Organisation qui avait presque fait disparaître les derniers relents du colonialisme, ce qui donne : démocratie, développement et désarmement.

Bien que la triade du Secrétaire général soit acceptable pour nous, j'aimerais développer chacun de ses éléments. Ce n'est pas par attachement fortuit à la lettre «D» que nous nous sommes, dans le passé, concentrés sur l'importance du désarmement pour la promotion de la paix et de la sécurité mondiales. Jusqu'à très récemment, les tensions engendrées par la rivalité entre les puissances les plus lourdement armées semblaient faire passer au second plan les autres préoccupations en matière de sécurité, de l'avis de ceux qui, comme mon pays, faisaient partie des puissances non dotées d'armes nucléaires ou moins armées. La menace nucléaire fait peut-être l'objet d'une moins grande attention aujourd'hui, mais elle ne s'est pas dissipée pour autant.

Le Brésil fait sienne l'évaluation faite par le Secrétaire général de la signification historique de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appuyons également l'appel lancé par le Secrétaire général aux États dotés d'armes nucléaires pour qu'ils réduisent encore leurs arsenaux nucléaires, conformément aux recommandations de la Commission de Canberra. Nous prenons note avec une satisfaction particulière du fait que l'hémisphère Sud et certaines régions adjacentes au nord de l'équateur sont maintenant exempts d'armes nucléaires suite à la conclusion couronnée de succès des négociations qui ont conduit à l'ouverture à la signature des Traités de Pelindaba et de Bangkok.

En tant que partie à la Convention sur les armes chimiques, nous exhortons les deux puissances dotées d'armes chimiques d'accélérer le processus de ratification de ce Traité important. De plus, alors que la communauté internationale s'attache à éliminer les mines terrestres antipersonnel, nous avons entrepris unilatéralement de déclarer un moratoire sur l'exportation des mines terrestres.

Les possibilités offertes par une coopération accrue entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité à la suite de la guerre du Golfe ont donné lieu à une activité plus intense du Conseil pour faire face à un nouveau type de défi, afin de prévenir, contenir et régler les conflits. Une conséquence inquiétante de telles activités a été le gommage de la distinction entre règlement pacifique des différends, d'une part, et, d'autre part, coercition. Ma délégation estime que la tendance à favoriser l'action militaire au détriment de la diplomatie est inacceptable, et nous pouvons affirmer qu'elle n'est pas soutenue par la Charte, qui n'envisage les mesures coercitives qu'en dernier ressort.

Le Secrétaire général déclare dans son rapport que

«l'activité que nous désignons sous le nom de "diplomatie préventive" devrait être rebaptisée "action préventive".» (A/51/I, par. 652)

Si le terme «action» dans ce contexte était interprété comme des mesures en faveur du développement social et économique ou de l'aide humanitaire, nous ne nous sentirions pas mal à l'aise. Nous aurions pourtant encore des doutes quant à la sagesse de cette remarque. Le terme «action» apparaît une fois au Chapitre VI de la Charte, bien qu'il soit répété huit fois au Chapitre VII, y compris dans le titre. La prévention des conflits n'est certes pas une activité entreprise au titre du Chapitre VII; comme le signale très justement le Secrétaire général, elle ne peut pas être imposée aux parties. En conséquence, il ne faut pas la confondre, même sans le vouloir, avec les mesures coercitives car, par définition, elle relève d'un domaine où les efforts non coercitifs s'exercent par la voie de la persuasion, de la négociation, de la médiation, de l'arbitrage, de la conciliation et de l'arbitrage; bref, le domaine de la diplomatie.

En tant que représentant d'un pays qui a une tradition diplomatique bien établie, je voudrais insister sur le fait que le Brésil est attaché au règlement pacifique des différends et rejette la coercition, sauf en dernier ressort et en stricte conformité avec la Charte. La diplomatie est toujours pertinente aujourd'hui, autant que lorsque l'État-nation est apparu pour la première fois. Laisser entendre autre chose

semblerait un peu téméraire dans un environnement où la confusion entre les concepts règne déjà.

On peut reconnaître qu'un grand nombre des crises qui couvent aujourd'hui, défient la capacité de réaction de l'Organisation. Mais la leçon que nous devrions tirer des années qui ont suivi la guerre du Golfe en matière de prévention, de maîtrise et de règlement d'une nouvelle génération de conflits est que l'Organisation des Nations Unies peut être très efficace lorsqu'elle trouve les moyens de s'acquitter de son travail de façon impartiale et qu'elle tend à perdre de sa crédibilité lorsqu'elle ne le fait pas.

Le rapport du Secrétaire général met en exergue l'importance du cycle de conférences internationales des années 90 dans l'exercice des responsabilités de l'ONU dans les domaines social et économique. Nous aimerions pouvoir partager son évaluation, à savoir qu'elles produisent des résultats concrets et de grande portée et que nous continuerons de faire de notre mieux pour que ce soit le cas. Par ailleurs, nous pensons qu'il est trop tôt pour parler de la « mise en oeuvre de l'Agenda pour le développement » (A/51/1, partie III A), alors que son contenu n'a pas encore été formulé de façon satisfaisante ni adopté. Nous sommes d'accord néanmoins avec le Secrétaire général, qui a mis l'accent sur la nécessité de préserver la position centrale qu'occupe l'Organisation des Nations Unies dans la coopération internationale pour le développement, en particulier dans le contexte des flux réduits d'aide publique au développement provenant des pays développés.

Ayant parlé de la raison d'être du désarmement et de la diplomatie pour la promotion de la paix et ayant évoqué la nécessité urgente de renforcer le rôle de l'Organisation dans la promotion du développement, je voudrais terminer en parlant de démocratie.

Une caractéristique frappante de l'activité récente de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité est la tendance générale à rechercher le consensus et à adopter des décisions à l'unanimité. Nous nous félicitons de cette tendance dans la mesure où elle montre que les États Membres ont des points de vue communs dans la poursuite d'objectifs partagés. Toutefois, une démocratie authentique et vigoureuse est plus souvent marquée par l'existence de multiples voix divergentes. Nous sommes convaincus qu'en cette époque de renouvellement et de réforme, les principaux organes de l'ONU ne peuvent que sortir vainqueurs d'un pluralisme qui se manifeste de façon démocratique. Avec la préservation du multilatéralisme qui est en jeu et son renforcement qui reste encore un mirage, nous devons tirer pleinement parti des possibilités offertes par cette

instance universelle pour promouvoir la démocratie, le développement et la paix.

M. Turbay (Colombie) (*interprétation de l'espagnol*) :
Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, au nom du Mouvement des pays non alignés, de vous féliciter très chaleureusement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Vos connaissances et votre expérience contribueront notablement au succès de nos travaux durant la présente session de l'Assemblée générale. Je souhaite également remercier votre prédécesseur, M. Diogo Freitas do Amaral du Portugal, pour le travail remarquable qu'il a accompli au cours de la cinquantième session de l'Assemblée générale.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, au nom du Mouvement des pays non alignés, de son rapport très complet publié sous la cote A/51/1, et pour les initiatives qu'il a prises afin d'accroître l'efficacité de l'Organisation et de son Secrétariat.

Il ne serait pas possible d'évoquer en une seule intervention tous les thèmes repris dans le rapport dont nous sommes saisis. Néanmoins, et sans vouloir faire référence au contenu particulier du rapport, je voudrais commencer par dire que le rôle que joue l'Organisation des Nations Unies, notamment celui de l'Assemblée générale, dans la promotion de la croissance économique et du développement doit être renforcé. Il est très important à cet égard que l'Organisation place le développement en tête de liste des points de son ordre du jour. C'est pourquoi nous estimons que la question du développement doit être examinée dans un chapitre distinct du rapport du Secrétaire général, et ce, parce que le développement est un impératif, un objectif, un droit et, plus important encore, le fondement même de la paix.

Je souhaiterais également faire quelques observations fondées sur ce qui a déjà été exprimé par le Comité conjoint de coordination au sein du Groupe de travail de haut niveau à participation non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies. Premièrement, étant donné la nature et l'étendue du rapport, il serait utile de préparer un résumé analytique qui en reprendrait les questions les plus importantes.

Deuxièmement, le rapport doit être examiné en plénière, immédiatement après le débat général et peut être utilisé comme une occasion pour évaluer la manière et la mesure dans laquelle le Secrétariat a rempli les mandats qui lui ont été confiés par l'Assemblée générale. C'est aux États Membres qu'il incombe d'établir les priorités. Ce sont eux,

en se fondant sur ces priorités et par l'intermédiaire de l'Assemblée générale, qui confie des mandats particuliers.

Troisièmement, l'examen du rapport doit donc comprendre une analyse approfondie de son contenu, en conséquence de quoi on prendra les mesures appropriées concernant le rapport. Il convient donc d'établir des modalités plus appropriées pour son examen, venant s'ajouter au débat général actuel. Ce type d'analyse offrira ainsi à la plénière de l'Assemblée générale la possibilité de renvoyer à certaines questions soulevées dans le rapport aux grandes Commissions lorsque la nature des questions contenues dans un chapitre pourrait justifier une analyse plus détaillée.

Quatrièmement, le rapport doit être présenté suffisamment à temps avant son examen et être à la disposition de tous les États Membres dans toutes les langues officielles de l'Organisation, en temps voulu.

M. de Silva (Sri Lanka) (*interprétation de l'anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général de son rapport détaillé qui aborde différents aspects de l'activité de l'Organisation et met un accent particulier sur la réforme, l'instauration de la paix, la prévention des conflits et certains aspects du développement. Suite aux discussions approfondies et à l'analyse détaillée menée à la session commémorant le cinquantième anniversaire concernant la revitalisation de l'Organisation des Nations Unies, les États Membres disposent maintenant d'un certain recul pour évaluer l'activité de l'Organisation. Le rapport aborde un ensemble de problèmes complexes relatifs à la politique, à la sécurité et au développement englobant un large éventail de questions thématiques, et traite de situations actuelles et passées. Le rapport s'efforce de présenter de manière succincte, les analyses et les évaluations se rapportant à cet ensemble complexe de questions nationales, régionales et mondiales. Il ne s'agit manifestement pas d'une tâche aisée qui aurait pu aboutir à une trop grande simplification. Je reviendrai sur ce point plus tard dans ma déclaration.

Néanmoins, de nombreux éléments du rapport donneront aux États Membres matière à discussion à l'Assemblée. Un débat approfondi est nécessaire pour qu'une politique intergouvernementale avisée puisse se dégager de nos échanges de vues. Nous ne voulons pas détailler les thèmes ou les secteurs qui sont abordés dans le rapport car nous souhaitons faire des observations et des suggestions plus spécifiques au titre des points particuliers de l'ordre du jour et au sein des commissions concernées. Nos observations se limiteront à des remarques générales ayant trait à l'orientation générale du rapport, tout en soulignant certains aspects qui revêtent un intérêt particulier pour mon gouvernement.

Comme l'indique le rapport, l'ONU a remporté certains succès, subi quelques échecs et se trouve confrontée à un avenir financier incertain. Le premier sursaut d'optimisme qui a été suscité par la fin de la guerre froide a maintenant cédé la place à un pragmatisme tempéré et à une appréciation réaliste de ce que l'ONU peut faire et ce que ses Membres sont capables et désireux de faire pour promouvoir la paix, le développement et la sécurité entre les États et à l'intérieur des États. La réalité est que l'ONU ne peut faire que ce que les États Membres lui donnent le pouvoir de faire. Naturellement, elle ne peut faire ni plus ni moins. S'il est vrai que le rapport du Secrétaire général reflète ce pragmatisme, nous estimons toutefois qu'il convient d'accorder plus d'attention aux directives politiques claires énoncées par les organes intergouvernementaux plutôt qu'à l'interprétation par le Secrétariat de certaines notions, qu'elles se rapportent à l'Agenda pour la paix ou à l'Agenda pour le développement. Le représentant de la Colombie vient tout juste de faire valoir ce point de vue avec force, lorsqu'il a pris la parole en sa qualité de Président du Mouvement des pays non alignés.

Nous souscrivons à la conclusion du Secrétaire général selon laquelle le développement et la démocratisation sont potentiellement les moyens les plus efficaces de prévenir les conflits. Nous sommes heureux de constater que le Secrétaire général reste résolu à veiller à ce que les impératifs immédiats du maintien de la paix et de l'aide humanitaire ne compromettent pas l'action à long terme en faveur du développement et du progrès humain. Bien que cela semble être une évidence, les pays en développement attendent encore que des mesures concrètes fassent de cet idéal une réalité. Le sous-développement est souvent sous-jacent aux facteurs et aux conditions qui déterminent l'apparition d'un conflit. Les disparités économiques, l'injustice sociale et les violations des droits de l'homme sont les causes qui portent en elles les germes des conflits.

À l'heure où les budgets alloués au développement multilatéral diminuent, l'ONU a un rôle important de catalyseur à jouer dans le domaine macro-économique et dans les activités opérationnelles, afin de promouvoir la croissance et le développement dans le monde. Nous partageons donc l'avis du Secrétaire général selon lequel l'ONU doit redoubler d'efforts pour faire accepter au niveau international une base conceptuelle et un cadre nouveaux pour la coopération en faveur du développement. Nous souhaiterions souligner à ce propos la préoccupation et la déception des pays en développement devant le fait que les travaux

sur l'Agenda pour le développement en sont encore au stade du débat. L'ordre du jour du développement a un avenir financier incertain, comme c'est le cas de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

Le consensus international important qui s'est dégagé à Rio sur le programme Action 21 et à l'issue du premier Sommet mondial social, tenu à Copenhague, était riche de promesses mais est resté pratiquement sans effet au regard des engagements financiers et des avantages concrets en faveur de ceux qui en ont besoin dans le monde en développement. Ces échecs ne représentent pas les mesures concrètes qui auraient permis d'instaurer la confiance à l'égard des perspectives futures, mais ils marquent plutôt le fossé qui ne cesse de se creuser entre les attentes et les réalisations. Nous espérons que l'année prochaine la mise en oeuvre d'Action 21 fera l'objet d'un examen et d'une évaluation, mais nous craignons qu'un simple rappel des objectifs sans engagements financiers concomitants n'aura que peu ou pas d'effet. Une analyse plus ciblée sur ce point aurait été utile.

Dans le cadre du système multilatéral des Nations Unies, les questions de développement doivent être séparées des questions politiques complexes relatives à la prévention des conflits. La mise au point d'une approche intégrée de la prévention des conflits et du développement pourrait être une tâche conceptuelle intéressante. Mais cela ne devrait pas conduire à une situation où les questions de développement ne sont examinées que dans le contexte des efforts globaux déployés par l'ONU dans le domaine de la diplomatie préventive, de l'action humanitaire et les droits de l'homme. Ce sont là des processus parallèles qui doivent aller de pair. Les situations doivent être traitées au cas par cas. Il est difficile de réduire ces questions complexes à un simple exercice thématique par lequel un éventail de situations complexes serait ramené à une souscription unique applicable à la prévention ou au règlement des conflits ou à la consolidation de la paix. Alors que l'intégration des activités de l'ONU pourrait être souhaitable dans certaines situations, la décomposition pourrait être utile dans d'autres. Que ce soit dans le domaine du développement, de la prévention des conflits ou de l'aide humanitaire, chaque situation a sa propre dynamique, ses propres caractéristiques, ses propres particularités et sa propre complexité. Tous ces éléments doivent être pris en compte au moment de proposer des solutions thématiques aux différentes situations, y compris dans celles décrites dans le rapport du Secrétaire général. Nous espérons que l'approche très générale qui a été retenue dans le rapport n'obéit qu'à des impératifs de présentation et ne constitue pas une entorse à la règle bien connue et admise de l'ONU qui consiste à examiner les différentes situations au cas par cas, règle soulignée dans les résolu-

tions 47/120 et 46/182 relatives aux politiques des Nations Unies en matière de diplomatie préventive et dans le domaine de l'aide humanitaire.

Sur la base de mes observations générales, je voudrais faire quelques remarques sur quelques éléments du rapport du Secrétaire général qui ont une incidence, à la fois sur les principes de la Charte relatifs à la souveraineté et à l'intégrité territoriale des États Membres et sur les principes et directives ayant trait à la politique des Nations Unies en matière de diplomatie préventive, qui ont été laborieusement négociés par les États Membres et repris dans une série de résolutions de l'Assemblée générale qui ont suivi le rapport du Secrétaire général intitulé «Agenda pour la paix».

Le Rapport du Secrétaire général cette année parle de

«la base de données du système d'alerte rapide dans le domaine humanitaire, constituée par le Département des affaires humanitaires et à laquelle auront prochainement accès le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix.»
(A/51/1, par. 645)

S'il est vrai que cela pourrait être un outil d'information important, il est toutefois essentiel et vital que les États Membres soient pleinement tenus au courant de son contenu et de la manière dont on se propose d'utiliser cette base de données.

On suppose que les États Membres auront accès à cette base de données, non seulement pour la rendre plus complète et plus authentique mais également pour être informés du contenu du système en vue de contribuer à d'éventuelles stratégies de réponse pour faire face à ces urgences humanitaires. Des consultations régulières avec les États Membres en général, et les pays qui sont l'objet de telles bases de données en particulier, seraient essentielles. Cela est d'ailleurs stipulé par les résolutions adoptées par l'Assemblée générale concernant les politiques en matière de diplomatie préventive des Nations Unies. Nous demandons donc instamment au Secrétariat et aux institutions pertinentes des Nations Unies d'engager et de poursuivre des consultations régulières avec les États Membres concernés pour ce qui est de la compilation de cette base de données. Il est essentiel que les résultats de cette base de données soient également partagés avec les États Membres concernés pour des raisons de conformité avec les principes de la Charte des Nations Unies et pour assurer la transparence et veiller à ce que toute action proposée ne soit entreprise qu'avec le consentement préalable de l'état Membre concerné. Les Nations Unies ont maintenant suffisamment d'expérience dans le

domaine de la démocratie préventive pour savoir que sans une telle interaction le résultat voulu ne sera pas atteint. Les États Membres espèrent que le Secrétariat diffusera plus d'informations sur ces mécanismes, comme cela a été exigé par la résolution 47/120.

Nous avons noté les observations contenues dans le rapport concernant la transformation de certaines notions, telles que celles de diplomatie préventive, d'action préventive et la notion en évolution constante du rétablissement de la paix. Comme le Secrétaire général l'a indiqué, l'évolution de la base conceptuelle ainsi que des activités opérationnelles grâce aux leçons tirées de l'expérience des Nations Unies en matière de maintien et de rétablissement de la paix partout dans le monde est effectivement un phénomène naturel et souhaitable. Toutefois, comme dans le cas des nouvelles notions qui ont été avancées dans le rapport du Secrétaire général intitulé «Agenda pour la paix», ces notions en évolution devraient être élaborées plus avant et faire l'objet de consultations et de discussions constantes avec les États Membres concernés.

À cet égard, nous saluons l'intention du Secrétaire général de publier des études et des analyses régulières sous forme d'«études des enseignements tirés des missions» (A/51/1, par. 553), qui seront effectuées par le Secrétariat dans les domaines d'activité humanitaire et de diplomatie préventive. Nous espérons sincèrement que ces études seront disponibles pour faire l'objet de discussions intergouvernementales aux Nations Unies, afin que les États Membres soient pleinement informés de l'évolution de ces concepts qui sont liés aux réalités opérationnelles.

La nécessité de consultations constantes avec les États Membres ne sera jamais suffisamment soulignée, comme exigé par les résolutions 47/120 et 46/182, pour s'assurer que les actions, les rapports et l'exécution des programmes restent conformes aux politiques intergouvernementales énoncées par l'Assemblée générale. Il est également nécessaire que les Nations Unies, notamment les institutions qui opèrent au niveau des pays, de fournir des informations mises à jour et précises au Siège sur la situation dans un pays donné. Là encore, des consultations menées par les Nations Unies, tant au niveau du pays qu'au niveau du Siège, sont d'une importance considérable non seulement pour la publication d'informations précises, mais, chose plus importante encore, pour une bonne évaluation de situations très complexes qui sinon pourraient être mal interprétées ou mal comprises par divers groupes d'intérêt.

En ce qui concerne mon propre pays, Sri Lanka, nous avons été contraints de signaler à l'attention du Secrétaire

général certaines imprécisions et quelques simplifications outrancières qui se sont glissées dans son rapport. Nous pensons que cela est essentiellement dû au manque de consultations avec le Gouvernement, soit au niveau du terrain soit au niveau du Siège, avant que l'information ne soit assimilée et présentée pour publication. Certains faits présentés étaient clairement dépassés, et certaines expressions utilisées pouvaient être mal interprétées et avoir des incidences fâcheuses sur des principes aussi importants que l'intégrité territoriale, la souveraineté et la non-ingérence dans les affaires intérieures d'un État Membre. Le Gouvernement de Sri Lanka a invité un certain nombre d'institutions des Nations Unies à travailler dans le pays conformément aux relations de longue date que nous entretenons avec les Nations Unies en matière de coopération pour le développement. Dans le contexte actuel des violences provoquées par des terroristes dans certaines parties de Sri Lanka, ces institutions ont également été priées de s'acquitter de certaines fonctions humanitaires. Le Gouvernement apprécie cette coopération, mais aimerait beaucoup que ces activités soient conformes aux principes admis relatifs aux fonctions des Nations Unies dans le domaine des affaires humanitaires et du développement économique et social. Ce qui a été exposé dans le rapport manque visiblement de précisions et les faits sont manifestement dépassés. Je n'entrerai pas dans les détails car nous avons distribué un document (A/51/398) exposant notre position exacte au regard de la situation mentionnée dans le rapport du Secrétaire général.

Ce que je souhaite faire valoir à nouveau ici est que pour que le rapport du Secrétaire général devienne un outil précieux pour les discussions intergouvernementales il devrait contenir des informations mises à jour et précises. Je regrette de devoir dire que dans le chapitre sur Sri Lanka du rapport du Secrétaire général ces deux conditions font défaut. Nous espérons que les gouvernements concernés seront consultés avant l'élaboration de nouveaux rapports afin d'éviter de telles insuffisances.

On peut rencontrer des difficultés de rédaction dans l'élaboration d'un rapport mondial de cette nature qui aborde une série de situations complexes qui se présentent dans différents pays du monde. Il est néanmoins important de faire en sorte que le rapport du Secrétaire général soit précis et exhaustif, étant donné que les États Membres ne peuvent pas prendre de décisions rationnelles en se fondant sur des informations partielles mal formulées. Le seul moyen d'assurer cette précision et cette crédibilité est de

consulter les gouvernements concernés avant de publier de telles déclarations, de façon à éliminer et à minimiser le risque de simplification de situations complexes motivée par la simple exigence de présentation thématique du rapport.

La pratique actuelle consistant à n'accorder qu'un seul jour de débat à l'Assemblée générale à un rapport aussi complexe et complet ne rend pas justice à celui-ci. Nous aimerions que ce rapport complet soit mis à la disposition des États Membres suffisamment avant le débat à l'Assemblée pour que les délégations, et en fait pour que les capitales, puissent disposer de suffisamment de temps, quelques jours au moins, avant l'examen du rapport, afin qu'on lui accorde l'attention et le sérieux qu'il mérite. Nous remercions le Secrétariat d'avoir publié le rapport de cette année à l'avance par rapport à l'année dernière où le rapport avait été publié à la veille du débat général.

Nous partageons les vues selon lesquelles l'Assemblée générale devrait réfléchir aux moyens spécifiques de procéder à un examen plus approfondi du rapport du Secrétaire général, que ce soit au sein des commissions existantes ou par le biais d'un mécanisme qui serait accepté par l'Assemblée générale après consultation avec son Président. Étant donné l'orientation d'ensemble du rapport et son important contenu politique, il est important que l'Assemblée générale elle-même étudie ce document de façon beaucoup plus détaillée que dans le cadre d'un seul débat en séance plénière, comme cela a été le cas jusqu'à présent.

Pour terminer, nous tenons à remercier de nouveau le Secrétaire général de nous avoir, cette année, communiqué son rapport à l'avance et lui demandons de bien vouloir, à l'avenir, maintenir cette pratique fort utile. Nous souhaitons surtout que des consultations plus intensives, plus régulières aussi, aient lieu entre le Siège, les institutions des Nations Unies et les États Membres intéressés par l'analyse du rapport sur la situation de différents pays, afin de rendre ce processus interactif plus affiné et plus efficace.

M. Agam (Malaisie) (*interprétation de l'anglais*) : La délégation de la Malaisie tient à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/51/1) sur l'activité de l'Organisation. Vu la longueur et le caractère exhaustif de ce document, je n'ai pas l'intention de me livrer à des commentaires détaillés mais simplement évoquer quelques points saillants.

Ma délégation prend note avec préoccupation de la remarque du Secrétaire général à propos d'

«une volonté moins affirmée de faire face aux problèmes critiques de l'actualité internationale en ayant recours aux Nations Unies.» (A/51/par. 3)

Ma délégation espère que cette remarque n'est pas l'indication d'un manque d'engagement à l'égard des méthodes de l'Organisation. Dans leurs déclarations à l'Assemblée, les délégations nationales ont toutes signalé les difficultés de tous ordres qui attendent les Nations Unies. L'accent a souvent également été mis sur la nécessité d'une action concertée afin de donner une nouvelle vigueur aux Nations Unies. Si nous voulons répondre à ces espoirs et attentes, une volonté plus affirmée, et non l'inverse, doit se manifester dans les processus multilatéraux de l'Organisation, pour renforcer ainsi son rôle centralisateur.

Le rapport évoque également un certain nombre de mesures de réorganisation prises par le Secrétaire général en ce qui concerne le Secrétariat. Ma délégation appuie ces initiatives et encourage vivement leur poursuite. Néanmoins, nous espérons que les réformes réalisées ou envisagées n'ont pas pour objet de répondre aux intérêts égoïstes de certains groupes au détriment des intérêts de la grande majorité des Membres de l'Organisation.

Au chapitre consacré à la mise en oeuvre d'une stratégie concertée et au renforcement des structures administratives, le rapport fournit des données statistiques se rapportant à l'Assemblée générale, telles que le titre des personnalités présentes, le nombre d'interventions, le nombre de séances tenues et celui des résolutions adoptées. Ces détails sont certes utiles, mais nous pensons qu'il aurait été d'un plus grande efficacité de savoir ce qu'il en est de la mise en oeuvre de ces décisions.

S'il est vrai que le nombre de rapports demandés par l'Assemblée continue d'augmenter, ma délégation constate que le Secrétaire général a, de son côté, publié plus de 270 autres rapports. Il aurait été intéressant de nous communiquer la liste thématique de ces autres documents car nous aurions eu ainsi une indication des sujets y relatifs et des motivations de leur demande.

Le paragraphe 50 du rapport signale que le Conseil de sécurité a continué de recourir aux sanctions pour amener les États concernés à respecter ses résolutions. À ce jour, huit régimes de sanctions sont en vigueur. La question des sanctions est de la plus haute importance et constitue un sujet de préoccupation pour les États Membres. Ma délégation

tion pense sincèrement qu'il faut avoir recours aux sanctions avec une grande prudence et ne les appliquer que lorsque toutes les autres possibilités pacifiques prévues par la Charte se révèlent insuffisantes. Les sanctions doivent être appliquées en stricte conformité avec la Charte des Nations Unies. Elles doivent avoir des objectifs clairs et comporter une disposition prévoyant un examen régulier et les conditions dans lesquelles elles peuvent être levées. Il ne faudrait surtout jamais permettre qu'elles soient utilisées comme instrument pour promouvoir les intérêts nationaux égoïstes de certains États Membres.

En matière de désarmement, alors que le rapport du Secrétaire général s'étend quelque peu sur certains événements importants intervenus récemment, telle la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ma délégation constate qu'il ne mentionne que de façon très succincte l'avis consultatif, tout aussi important, de la Cour internationale de Justice sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires. Selon nous, l'avis consultatif était un événement important et positif dans le cadre général du désarmement nucléaire, ne serait-ce que par la conclusion unanime de la Cour sur

«l'obligation de négocier de bonne foi, jusqu'à un aboutissement, tous les aspects d'un désarmement nucléaire placé sous un contrôle international strict et efficace.» (A/51/1, par. 79)

À la présente session de l'Assemblée générale, la Malaisie et d'autres délégations animées du même sentiment préparent actuellement un projet de résolution concernant le suivi de l'avis consultatif de la Cour.

Pour ce qui est de la question de donner à l'ONU une assise financière solide, il est certes inquiétant que la situation financière des Nations Unies continue d'être déplorable. Le non-paiement par les principaux contributeurs de leurs quotes-parts au budget des Nations Unies a contraint l'Organisation à emprunter aux comptes des opérations de la paix. Il en est résulté un retard dans le règlement des sommes dues aux pays fournisseurs de matériel et de contingents. Ma délégation est inquiète des conséquences que cette situation peut avoir sur la participation des États Membres aux futures opérations de maintien de la paix, en particulier celles des pays en développement.

À propos de la grave situation financière des Nations Unies, nous sommes préoccupés par le sombre tableau brossé par le rapport, qui prévoit une situation persistante de trésorerie négative. C'est pourquoi nous demandons instamment aux États Membres d'honorer leurs obligations, de

verser leurs contributions au titre de l'exercice en cours et de régler leurs arriérés rapidement et sans conditions.

En ce qui concerne le plafond du barème des quotes-parts au budget ordinaire, et eu égard à un important contributeur, la proposition du Secrétaire général visant à le faire passer de 25 % — son taux actuel — à 20 ou 15 % du budget ordinaire de l'ONU est, à notre avis, en contradiction non seulement avec le principe de la capacité de paiement et des obligations au titre de la Charte mais avec le rôle et l'influence de cet important contributeur. En outre, cette mesure, si elle était appliquée, imposerait de façon non réaliste et injuste une charge financière supplémentaire à d'autres États Membres, notamment ceux disposant de moyens financiers limités.

Touchant à la demande du Secrétaire général relative à une simplification du processus d'examen budgétaire, ma délégation pense que la procédure actuelle est satisfaisante et nous offre un bon mécanisme pour procéder aux vérifications nécessaires et atteindre l'équilibre souhaité.

Quant à l'Agenda pour le développement, le rapport déclare qu'il pourrait servir de base pour fixer les grandes lignes de la coopération internationale pour le développement dans les années à venir. En fait, ma délégation irait même plus loin. Nous ne saurions concevoir l'Organisation sans un Agenda pour le développement, étant donné qu'il ne saurait y avoir de paix et de sécurité sans développement. À cet égard, ma délégation appuie la récente proposition du Président du Mouvement des non-alignés, à savoir que la question du développement doit être traitée dans un chapitre distinct des futurs rapports du Secrétaire général. Nous constatons avec regret que les débats sur l'Agenda pour le développement ne progressent pas aussi rapidement que nous l'aurions souhaité. Ma délégation espère que des actions plus déterminées seront entreprises afin que l'Agenda débouche sur des résultats satisfaisants.

Comme l'indique le rapport, la collaboration et la coopération entre les organisations multilatérales et les autres partenaires au développement, y compris les institutions de Bretton Woods, sont devenues plus essentielles. Il s'agit de faire en sorte que les idées et les ressources soient utilisées le plus efficacement et le plus fructueusement possible. Tout en souscrivant à cette observation, ma délégation prie instamment les organisations multilatérales de veiller à ce que cette collaboration soit juste et équitable, compte tenu du fait qu'elles ont tendance à imposer des conditions qui sont très souvent injustes.

La section qui traite de l'impératif humanitaire décrit clairement un scénario des défis auxquels l'ONU doit répondre. Ma délégation reconnaît que la responsabilité qui incombe à l'ONU dans le domaine humanitaire, notamment dans la fourniture des ressources financières, matérielles et humaines est énorme. À cet égard, ma délégation demande à la communauté internationale de continuer de verser des contributions volontaires pour appuyer les efforts humanitaires mondiaux, afin d'alléger les souffrances de ceux qui sont touchés.

S'agissant de la question de la diplomatie préventive ainsi que du rétablissement de la paix, du maintien de la paix et de la consolidation de la paix après les conflits, en plus de l'inquiétude que ma délégation a déjà exprimée, à savoir que des activités de maintien de la paix ont été entravées par le manque de ressources financières dû à la crise financière actuelle, j'aimerais également souligner que ces activités devraient être entreprises en stricte conformité avec les mandats conférés à l'ONU. Les États Membres doivent donner des directives claires en ce qui concerne les définitions, les principes et les moyens de mettre en oeuvre les activités relatives à la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix, le maintien de la paix et la consolidation de la paix après les conflits. C'est pourquoi ma délégation demande instamment que les négociations sur la diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après les conflits soient parachevées dès que possible.

Dans le dernier chapitre du rapport du Secrétaire général, on lit, notamment, que la fin de la guerre froide était porteuse d'un nouvel espoir — celui de voir renaître la promesse énoncée dans la Charte des Nations Unies et de parvenir enfin à un système international fondé sur la sécurité collective, la communauté de valeurs et la solution concertée des problèmes. La Malaisie partage pleinement cet espoir. Cependant, si on ne veut pas se contenter d'espoirs et de vœux pieux, il nous incombe, en tant qu'États Membres de l'Organisation, de jouer un rôle constructif pour faire en sorte que l'Organisation non seulement survive, mais s'épanouisse pendant les 50 prochaines années et au-delà. C'est là que réside l'importance du processus de réforme et de restructuration du système des Nations Unies qui est en cours, processus qui exige la participation et l'adhésion sans réserve de tous les Membres de l'Organisation. C'est un processus auquel la délégation malaisienne a l'intention de contribuer de la manière la plus utile et la plus efficace possible.

M. Sucharipa (Autriche) (*interprétation de l'anglais*) : Prenant la parole pour la première fois à la présente session

de l'Assemblée générale, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous exprimer les félicitations de mon gouvernement pour votre élection à la présidence. Depuis trois semaines que les travaux de l'Assemblée ont commencé, nous pouvons constater que la réforme nécessaire des méthodes de travail de l'Assemblée est réellement possible, dans la mesure où celle-ci est dirigée avec la fermeté dont vous faites preuve.

Dans son rapport, le Secrétaire général met en lumière les défis que l'Organisation doit relever et les mesures qui ont été prises à ce jour pour l'aider dans ce sens. Il y souligne le fait que l'Organisation change, et que ce processus est loin d'être achevé. Dans ce contexte, j'aimerais faire en particulier les observations suivantes.

M. Agathocleous (Chypre), Vice-Président, assume la présidence.

Tout d'abord, si on lit le rapport en toute objectivité, on constate que l'ONU accomplit un travail beaucoup plus utile et véritablement essentiel qu'on ne l'admet souvent.

Deuxièmement, le rapport est axé sur les priorités qui apparaissent dans la coopération internationale, telles que le rôle que doit jouer l'Organisation dans la prévention et le règlement pacifique des conflits armés et la menace que font peser la drogue et le crime organisé sur la sécurité internationale.

Troisièmement, le rapport montre également que les réformes nécessaires au sein du Secrétariat avancent beaucoup plus rapidement que les efforts communs que nous déployons pour adapter les mécanismes intergouvernementaux.

Et, enfin, le rapport, aussi bon soit-il, n'en a pas moins un format limité. La présentation concise de l'activité de l'Organisation pendant l'année écoulée et l'analyse qui en est faite par le Secrétaire général doivent absolument être complétées par un résumé axé sur l'avenir.

Avant de traiter ces points dans le détail, j'aimerais souligner ce qui devrait être évident pour tous les membres : sans une assise financière solide, il ne peut y avoir de réforme durable. Il peut être efficace, à court terme, d'exercer des pressions financières pour obtenir la mise sur pied d'un processus de réforme. Mais il est contreproductif d'imposer l'utilisation d'un trop grand nombre de ressources de gestion pour faire des économies, uniquement pour pouvoir boucler le budget de l'année. Certes, nous devons tous nous montrer vigilants afin de savoir comment nos

contributions sont dépensées, et en vérité nous le sommes. Mais c'est à nous, États Membres, et non pas au Secrétariat, qu'il incombe d'examiner et, lorsque cela est nécessaire, d'adapter les mandats, de même que c'est aux membres de regarder de très près les instances où nous travaillons et les procédures que nous utilisons au plan intergouvernemental. Ce sont là des décisions politiques et non pas de gestion, et nous devons assumer cette obligation.

Il ne s'agit pas du rapport d'une organisation inutile. Ce n'est pas non plus, même en faisant un effort d'imagination, la description d'une sorte de gouvernement mondial. C'est le reflet de notre volonté commune, et, hélas, dans certains domaines — et pas des moindres — le reflet de notre manque de volonté. Malgré sa longueur inévitable, il dresse un tableau concis et sobre des travaux accomplis. Fini l'optimisme qui nous envahissait tous, à savoir que l'ONU envisagée dans la Charte verrait enfin le jour après la fin de la guerre froide. Toutefois, il convient de ne pas trop exagérer cette tendance à la baisse. Certes, il y a eu des déconvenues. Mais en dehors du fait, probablement sain, que nous avons compris que tous les conflits ne méritent pas de faire l'objet d'une opération de maintien de la paix des Nations Unies, il semblerait exister une tendance à réduire les dépenses budgétaires. Est-il possible que les pays qui assument la plus grande partie des contributions au budget ordinaire des Nations Unies, aux budgets de maintien de la paix et les contributions volontaires, en particulier dans le domaine du développement, voient moins de raisons de contribuer à la coopération multilatérale internationale? L'adhésion complète à la mondialisation a-t-elle remplacé le multilatéralisme? N'est-il pas tentant d'adopter une approche sélective, tellement facile à expliquer aux trésoreries nationales et tellement plus utile pour limiter davantage les intérêts nationaux? Et ne serait-il pas plus opportun de blâmer les insuffisances, réelles ou perçues, de l'Organisation afin de rationaliser le rejet de la diplomatie multilatérale? Nous espérons que cette tendance ne durera pas.

Le rapport lui-même présente de bons arguments contre cette façon de penser. En fait, il y a encore quelques vestiges de cette ère sous forme de structures intergouvernementales et du Secrétariat ayant tout au plus une valeur symbolique aux yeux de quelques États Membres. Mais nous savons que les vieilles habitudes sont difficiles à changer. L'on est plus enclin à créer un autre comité qu'à en dissoudre un qui n'est plus utile. Nous sommes encouragés par l'intérêt accordé par le Secrétaire général aux nouvelles priorités, notamment dans le domaine de la sécurité au sens le plus large du terme. Nous saluons l'acceptation croissante d'une large définition de la sécurité qui est une façon de reconnaître l'interdépendance de tous les buts

et principes de la Charte. Cela correspond également à notre conviction selon laquelle les problèmes devraient être traités au niveau approprié. Ainsi donc une Organisation des Nations Unies dont l'attention serait mieux focalisée devrait s'attaquer à des problèmes qui ne peuvent être réglés au niveau national ou régional.

Nous appuyons pleinement l'intérêt accordé à la diplomatie préventive. Même si les conflits internationaux sont rares, nous avons pu constater que les conflits intranationaux peuvent rapidement prendre des dimensions internationales. Même si une opération de maintien de la paix peut réussir, il est clair qu'il est préférable d'empêcher le déclenchement d'hostilités ou leur escalade et de limiter ainsi, autant que possible, les souffrances, les pertes humaines et matérielles, et le gaspillage de ressources que cela entraîne.

La lutte contre les stupéfiants et le crime organisé est porté depuis longtemps à l'attention internationale par les coupables eux-mêmes. Une démarche mondiale est effectivement nécessaire étant donné que de nombreuses manifestations de ce fléau prennent leurs racines dans des situations postérieures à un conflit, l'absence de société civile, les agissements illégaux ou la misère absolue. Les Nations Unies combinent ce que l'on appelle une légitimité unique, compte tenu du caractère universel de sa composante et de sa vaste portée pour ce qui est de traiter à la fois les signes et les causes de ces problèmes internationaux.

Dans son rapport, le Secrétaire général indique à juste titre que les efforts que font les États Membres pour réformer le mécanisme intergouvernemental ont pris du retard par rapport à la réforme entreprise par le Secrétariat. J'espère que c'est là le cas d'un verre à moitié plein ou à moitié vide et que dans les nombreuses réunions des groupes de travail sur les réformes nous avons réussi à jeter les bases des prises de décisions difficiles qui nous attendent. Il est grand temps de prendre des décisions. Nous ne pourrions pas trouver la solution parfaite à toutes les questions, mais des intérêts égoïstes ne doivent pas entraver des améliorations vitales qui recueillent une unanimité quasi totale. Tandis que la réforme devra figurer en permanence à l'ordre du jour de l'Organisation, les efforts faits actuellement pour restructurer, revitaliser, moderniser et actualiser les Nations Unies doivent aboutir maintenant. Toute organisation qui est en permanence repliée sur elle-même ne peut qu'être une organisation malade.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation est un document important qui mérite de faire l'objet d'un débat approfondi comme celui qui se déroule aujourd'hui en séance plénière. Toutefois comme de

nombreuses délégations l'ont souligné au sein du Groupe de travail de haut niveau à participation non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies, il serait encore plus utile s'il s'accompagnait d'un résumé analytique tourné vers l'avenir comme l'a déjà fait remarquer aujourd'hui le représentant de la Colombie, lorsqu'il a pris au nom du Mouvement des pays non alignés. Dans la mesure du possible, le Secrétaire général a déjà inclus dans le format actuel quelques références tournées vers l'avenir, comme par exemple l'élargissement de la notion de regroupement des structures du Secrétariat, mentionné au paragraphe 1140. Nous encourageons le Secrétaire général à élargir cette approche à toutes les parties de son rapport auxquelles elle peut s'appliquer. Nous aimerions également une publication plus rapide du rapport pour permettre aux chefs de délégation d'en parler, s'ils le souhaitent, au cours du débat général, de même que dans une discussion approfondie du rapport en séance plénière immédiatement après le débat général. Même si cela ne correspond pas à la tradition instituée ici, nous estimons que l'Assemblée générale tirerait profit d'une présentation orale du rapport par le Secrétaire général lui-même.

Mais notre objectif principal doit être de parvenir à des progrès sensibles dans le domaine de la réforme, d'abord par le biais des commissions de l'Assemblée générale, puis plus tard l'année prochaine au sein des groupes de travail, une fois qu'ils reprennent leurs activités. Je suis convaincu que l'Ambassadeur Razali pourra assurer à ce processus une démarche coordonnée, voire consolidée. J'espère que le Secrétaire général, dans son rapport à la cinquante-deuxième session de l'Assemblée générale, sera alors en mesure d'indiquer que nous avons accompli nos tâches.

M. Sevilla Siero (Nicaragua) (*interprétation de l'espagnol*) : Le rapport du Secrétaire général est un document extrêmement utile pour les États Membres, puisqu'il permet, grâce à sa clarté, de comprendre, d'examiner, d'évaluer et de faire des observations sur les vastes domaines de l'activité de l'Organisation au cours de l'année écoulée. Le document témoigne des tâches variées entreprises par l'ONU et le Secrétaire général afin de relever efficacement les nombreux défis qui se posent à l'Organisation, de saisir les nombreuses occasions qui s'offrent et de respecter pleinement les principes consacrés dans la Charte. Cela traduit également la tendance adoptée par l'Organisation en cette période d'après-guerre froide.

Étant donné l'ampleur du rapport, il est très difficile, en une seule intervention, de parler de tout l'éventail de questions importantes qu'il contient. C'est pourquoi j'en

choisirai certaines qui, de l'avis de ma délégation, ont une plus grande importance pour la vie de notre Organisation.

Nous souhaitons également dire que nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de la Colombie, au nom du Mouvement des pays non alignés.

Dans son introduction, le Secrétaire général signale un paradoxe en indiquant que

«le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, célébré l'an passé, a donné aux États Membres l'occasion historique de confirmer leur attachement aux buts et aux principes de leur Organisation. ... (A/51/1, par. 2)

La période sur laquelle porte le présent rapport a toutefois révélé aussi une volonté moins affirmée de faire face aux problèmes critiques de l'actualité internationale en ayant recours à l'Organisation des Nations Unies.» (*Ibid.*, par. 3)

Pour que les États interprètent correctement ces points, Le Secrétaire général souligne que

«Les signes les plus évidents en sont la persistance de la crise financière, qui a dominé la première partie de l'année et dont le caractère préoccupant n'a rien perdu de son acuité; le fléchissement des activités de maintien de la paix ..., enfin, la poursuite consternante de la tendance à la baisse du volume des ressources destinées au développement.» (*Ibid.*)

S'agissant de la crise financière, le Secrétaire général indique que

«Au 31 juillet 1996, le solde non acquitté des contributions dépassait 3 milliards de dollars, dont 0,8 milliard au titre du budget ordinaire et 2,2 milliards au titre des opérations de maintien de la paix.» (*Ibid.*, par. 184)

Eu égard à cette crise, due au fait que certains États Membres ne versent pas leurs contributions, nous convenons avec le Groupe des 77 qu'elle persistera tant que les principaux contributeurs n'auront pas versé leurs contributions. À cet égard, nous nous soucions de toute tentative d'établir un lien entre la crise de paiement et le barème des quotesparts ou de faire dépendre le paiement des contributions de la réforme de l'Organisation ou de la méthode régissant les barèmes des quotes-parts. Nous espérons que si les engagements pris durant le débat général sont honorés, il sera

possible à l'ONU de surmonter au mieux les effets de la crise.

Dans la réforme financière qu'examine le Groupe de travail de haut niveau à participation non limitée sur la situation financière de l'Organisation il faudrait essayer de voir comment inclure des contributions mieux équilibrées, qui correspondent aussi exactement que possible aux capacités réelles à payer de chaque État Membre.

S'agissant de la réduction des opérations de maintien de la paix, le Secrétaire général déclare dans son rapport que le nombre de Casques bleus a très fortement diminué, tombant de 67 269 en juillet 1995 à 25 296 en juillet 1996, sans que cette baisse ne s'accompagne d'une réduction concomitante du nombre de conflits exigeant l'attention de la communauté internationale. Autrement dit, une réduction substantielle des forces a été opérée.

Le Secrétaire général signale également que la plupart des 16 opérations de maintien de la paix actuellement déployées doivent s'acquitter de missions extrêmement difficiles du fait que la majorité des conflits d'aujourd'hui se déroulent à l'intérieur des États mettant aux prises non seulement des armées régulières, mais également des milices et des civils aux chaînes de commandement mal définies. Certains de ces conflits vont de pair avec l'effondrement des structures étatiques et de l'ordre public.

Notre délégation estime que l'un des principaux objectifs ayant présidé à la création de l'Organisation des Nations Unies, conformément au paragraphe 1 de l'Article 1 de la Charte, était de

«Maintenir la paix et la sécurité internationales et à cette fin de prendre des mesures collectives efficaces en vue de prévenir et d'écarter les menaces à la paix et de réprimer tout acte d'agression ou autre rupture de la paix.»

À cette fin, l'Organisation doit disposer de ressources suffisantes pour être en mesure d'agir rapidement dans les situations pour lesquelles la responsabilité principale lui incombe. À cet égard, le Secrétaire général définit les leçons tirées des opérations de maintien de la paix. La première est que, confrontée à des actions hostiles, chaque opération doit déployer les forces nécessaires à l'accomplissement de ses tâches et à sa propre protection. Faute de quoi, la crédibilité de l'Organisation et la sécurité de son personnel seront fragilisées. Deuxièmement, aucun instrument pour la paix et la sécurité ne peut conduire à une paix durable sans la volonté politique des parties au conflit.

C'est ce qui a été amplement démontré tout au long de l'histoire. La paix n'aurait pas été conclue en Amérique centrale si les parties au conflit n'avaient pas convenu qu'il s'agissait de la meilleure solution pour chaque nation et pour la région de l'Amérique centrale dans son ensemble. Ainsi, les causes profondes des conflits ont été traitées et pas simplement leurs manifestations superficielles. Comme l'a dit le Secrétaire général, les causes politique, économique, sociale et humanitaire qui sont à l'origine des conflits armés ont été traitées.

Nous estimons que l'Organisation doit augmenter ses activités de prévention des conflits afin de faire en sorte qu'ils ne se produisent pas, car ils obligent l'Organisation à consacrer des ressources au rétablissement de la paix. Malheureusement, beaucoup de ces conflits ont éclaté malgré les mesures prises pour les éviter.

Au paragraphe 652 de son rapport, le Secrétaire général déclare :

«Je n'en suis pas moins parvenu à la conclusion que l'activité que nous désignons sous le nom de "diplomatie préventive" devrait être rebaptisée "action préventive". Encore que la diplomatie constitue un moyen éprouvé de prévenir les conflits, l'expérience que l'ONU a acquise ces dernières années montre que plusieurs autres modalités d'action — déploiement préventif, désarmement préventif, action humanitaire préventive et consolidation de la paix préventive — peuvent avoir un effet des plus utiles et s'étendre, pourvu que le gouvernement ou les gouvernements concernés y consentent, à une vaste gamme de mesures axées sur la gestion des affaires publiques, la protection des droits de l'homme et le développement économique et social.» (A/51/1, par. 652)

Dans ce contexte, je voudrais souligner que ma délégation appuie la création d'une force de réaction rapide, comme elle a été proposée par un groupe de pays, dont le Nicaragua.

Le Secrétaire général explique dans son rapport qu'en dépit de l'amélioration de la capacité actuelle de l'Organisation à appuyer le développement, les ressources dont elle dispose à cette fin diminuent. L'un des buts principaux des Nations Unies, décrit au paragraphe 3 de l'Article 1 de la Charte est de

«Réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire.»

Autrement dit, il s'agit d'une question de coopération pour le développement. Néanmoins, dans la sphère internationale, le développement continue d'être considéré comme secondaire par rapport aux préoccupations concernant la paix. Ces éléments sont pourtant inséparables et se complètent l'un l'autre; la paix est inséparable du développement et vice versa. L'Organisation des Nations Unies doit déployer de plus grands efforts pour assurer les fondements d'une paix durable à travers le développement économique et social, lequel exige de notre part une attention soutenue.

Dans ce contexte, il faut se souvenir que parmi les causes sous-jacentes des conflits, principalement dans les pays en développement, se trouvent presque toujours la pauvreté, l'analphabétisme, la mauvaise santé, le manque de vivres, un environnement qui se dégrade, et ainsi de suite. Bref, un manque de développement. Étant donné cette réalité, l'assistance au développement devient une action préventive, comme l'explique le Secrétaire général. Nous sommes donc inquiets de constater que l'an dernier le pourcentage de l'assistance officielle au développement a décliné, et nous invitons les États le plus à même de le faire d'augmenter leur coopération avec les pays en développement du Sud, et en particulier avec les pays les moins développés.

Nous devons souligner que dans ce monde interdépendant, les conflits, peu importe où ils commencent, affectent l'ensemble du globe, et qu'il incombe à la communauté internationale de tenter de les prévenir.

L'ONU est une organisation qui fait face en permanence à des problèmes d'ordre économique, social, culturel et humanitaire. Son travail couvre toutes les activités humaines, et c'est la raison pour laquelle elle ne peut s'acquitter correctement de son mandat ou relever les grands défis qui se posent à elle si les États Membres ne lui donnent pas les ressources nécessaires pour mener à bien les tâches qui lui sont confiées. Le renforcement des structures des Nations Unies doit donc être une activité permanente de l'Organisation et de tous ses Membres. Dans ce contexte, nos observations touchent la revitalisation du rôle de l'Assemblée générale, du fait qu'elle est compétente dans tous les domaines dont traite l'Organisation et, notamment, parce que le principe de l'égalité souveraine des États revêt une signification particulière dans cet organe.

Des efforts pour revitaliser le fonctionnement de l'Assemblée sont actuellement déployés dans les divers Groupes de travail qui examinent les aspects les plus importants de l'avenir de l'Organisation : réforme du Conseil de sécurité, Agenda pour la paix, Agenda pour le développement, situation financière des Nations Unies et renforcement

du système des Nations Unies. Ma délégation aura la possibilité de parler une autre fois du travail de ces groupes.

Nous nous réjouissons également des discussions qui sont en cours au sujet d'une répartition plus efficace du travail entre l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, laquelle devrait permettre d'éviter que les travaux accomplis par ces deux organes principaux ne fassent double emploi. Dans le même ordre d'idée, nous exhortons le Conseil de sécurité à continuer de tenir compte du souhait exprimé par les États Membres de parvenir à une plus grande transparence dans ses délibérations et de tenir en conséquence davantage de séances publiques.

Le 10 septembre, l'Assemblée générale a adopté le texte du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, qui a été signé ici au Siège de l'Organisation des Nations Unies, par de nombreux États, dont le Nicaragua. Le Traité contient l'engagement pris spécifiquement par des États dotés d'armes nucléaires et des États non dotés d'armes nucléaires d'atteindre l'objectif final d'un monde entièrement dénucléarisé. Nous appuyons sans réserve l'appel lancé par le Secrétaire général à tous les États pour qu'ils signent le Traité et qu'ils entament le plus tôt possible, sur le plan national, les procédures liées à sa ratification, de façon à permettre sa prompte entrée en vigueur. Nous demandons instamment à l'Organisation des Nations Unies et à tous ses États Membres de poursuivre cette tendance au désarmement, de façon à instaurer pour tous un monde de paix et de liberté, un monde plus sûr, plus juste, plus pacifique, plus tolérant et plus démocratique.

Pour terminer, je tiens au nom de ma délégation à exprimer au Secrétaire général, notre reconnaissance pour son analyse des événements de l'année dernière. Nous appuyons les efforts qu'il fait pour améliorer l'Organisation et en renforcer son efficacité.

M. Henze (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je remercie le Secrétaire général et ses collaborateurs pour le rapport sur l'activité de l'Organisation. C'est le cinquième rapport du genre. Ma délégation s'en félicite. Ce rapport complet et détaillé donne un tableau exact du travail difficile qui a été réalisé au cours de l'année dernière. Il reflète fidèlement l'ordre du jour exhaustif et intensif de l'ONU. L'Organisation est semblable à un énorme navire qui navigue en haute mer, chargé à bloc. La destination du navire est la paix et le bien-être pour tous. Le rapport démontre combien il est difficile et important de garder le bon cap. Parfois, le navire doit éviter les tempêtes, parfois il doit carrément les traverser.

Le rapport montre clairement que notre navire est en mauvaise condition. Il parle de «caractère préoccupant» et d'une

«volonté moins affirmée de faire face aux problèmes critiques de l'actualité internationale» (A/51/1, par. 3)

L'introduction est intitulée à juste titre : Renouveau et réforme.

Certaines réparations d'urgence ont été effectuées au cours de la cinquantième session : réformes administratives, mesures d'efficacité, réduction des coûts. Cependant, cela ne suffit pas. Les réparations faites jusqu'ici ne sont que le commencement. La préparation de base fait toujours défaut. Le navire n'est pas à la hauteur de ses objectifs ambitieux. Il ne peut même pas garder le cap. Certains se contenteraient d'une couche de peinture fraîche ou d'instruments incomplets qui ne permettraient au navire que de tourner en rond. Je répète : une telle réforme est insuffisante. Le navire de l'ONU a désespérément besoin d'une révision structurelle et institutionnelle complète.

Comment cela peut-il se faire? Le trafic maritime, de nos jours, dispose d'instruments modernes. Pourtant, la perception visuelle demeure la méthode la plus facile et la plus familière. Sur un point crucial de sa route, notre navire est passé devant un phare puissant : le cinquantième anniversaire de l'ONU. Celui-ci a émis un signal brillant et précis qui peut encore être perçu : la Déclaration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Dans cette Déclaration, les États Membres se sont engagés à

«faire en sorte que l'Organisation des Nations Unies entre dans le XXIe siècle dotée de moyens, de ressources financières et de structures qui lui permettent de servir efficacement les peuples au nom desquels elle a été créée.» (Résolution 50/6)

Les capitaines et les équipages qui ne respectent pas les signaux émis par le phare risquent, en règle générale, de faire sombrer leur navire, souvent en mettant en danger leur propre vie. Je crois qu'aucun État Membre ne peut se permettre d'ignorer les signaux et les avertissements clairs de ce phare.

L'Assemblée générale, la passerelle de commandement de notre navire, doit donner les instructions qui détermineront la route et la forme future du navire. Ce n'est pas l'heure de se livrer à des débats approfondis ou d'essayer de gagner du temps. Pour que le navire parvienne à relever

les défis du XXIe siècle, nous devons mettre un terme aux discussions officielles sans fin et mener nos tâches à bien. De nombreuses réunions interminables — le rapport en mentionne un total de 265 — se sont tenues dans les différents groupes de travail de l'Assemblée générale sur la réforme : sur l'Agenda pour le développement, sur la situation financière de l'ONU, sur l'Agenda pour la paix, sur le renforcement du système des Nations Unies et sur la réforme du Conseil de sécurité. C'est là le cadre nécessaire pour une révision complète du navire.

Comme le dit le rapport, la direction que nous devons maintenant suivre est celle de la réforme globale efficace, qui consiste à

«améliorer l'efficacité et le fonctionnement des organes principaux; mieux équilibrer les pouvoirs du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, comme il est envisagé dans la Charte; enfin, rationaliser l'appareil subsidiaire». (*Ibid.*, par. 9)

Aucun navire ne peut naviguer sans carburant et sans vivres. Personne ne conteste qu'en ne réglant pas leurs contributions certains États Membres créent un grave problème qui sape les travaux de l'ONU. Nous ne pouvons non plus ignorer la nécessité d'une solution durable à la crise financière : l'adaptation du barème des quotes-parts pour qu'il reflète les changements survenus dans les conditions économiques et financières de certains États Membres. Une proposition a été soumise par l'Union européenne à cet égard, à laquelle nous souscrivons sans réserve. À notre avis, le temps est venu d'entreprendre un débat très concret, sur la base de chiffres précis, avant que les lumières de cet édifice ne s'éteignent lorsque l'ONU sera à cours d'argent pour régler la facture. Dans ce débat, nous devons garder à l'esprit un élément parmi de nombreux autres : il y a un lien entre la volonté politique de jouer un rôle au sein des Nations Unies et la volonté d'assumer une part correspondante du fardeau financier commun.

Faire le plein de carburant nous permettra de faire démarrer les moteurs. Mais pour être en mesure de suivre la bonne route nous devons également effectuer les réparations appropriées à la passerelle et aux moteurs : nous devons réformer les organes des Nations Unies. L'Assemblée générale est la passerelle de commandement de l'Organisation. Pour faire face à la tempête, elle a besoin d'un ordre du jour axé davantage sur le fond que sur la forme. Le nombre plutôt élevé de rapports qui doivent être présentés à l'Assemblée générale fait partie du problème. L'Assemblée générale a besoin d'un ordre du jour plus compact

et plus significatif, qui comporte un nombre réduit de points et non accru. Elle a besoin d'un ordre du jour qu'un représentant permanent normal et ses collaborateurs puissent superviser et gérer dans sa totalité sans avoir besoin de l'aide d'une vingtaine d'experts. Elle doit éviter le double emploi dans les travaux des commissions et de la Plénière.

Ma délégation espère que les travaux du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies seront couronnés de succès. La contribution volontaire substantielle consentie par l'Allemagne au fonds d'affectation spéciale aidera à mener à bien les travaux du Groupe de travail pendant la cinquante et unième session. Le Groupe de travail s'occupe également de la réforme du Secrétariat. Nous prenons note qu'un processus de réforme de l'administration a été amorcé et nous espérons qu'il permettra de rendre plus efficace la façon dont le Secrétariat s'acquitte de ses tâches. Un facteur clef qui a contribué substantiellement à ce processus de réforme est le travail du Bureau des services de contrôle interne. Nous sommes heureux de constater que la notion de contrôle interne indépendant est en train de prendre racine au Secrétariat. Il reste cependant encore beaucoup à faire. Il faut prendre des initiatives constructives pour élargir la notion de bureau des services de contrôle interne aux autres institutions du système des Nations Unies, comme les fonds et les programmes et, finalement, aux institutions spécialisées.

Mais toute réforme qui n'inclut pas un élément important de l'Organisation, le Conseil de sécurité, sera dépourvue d'harmonie. Le Groupe de travail à composition non limitée sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et questions connexes a présenté le rapport le plus détaillé et le plus complet de tous ceux auxquels il est parvenu dans ses trois années de délibérations. Le rapport comporte tous les éléments nécessaires à une réforme véritable du Conseil de sécurité. Il n'offre pas de solutions toutes faites, mais il jette une excellente base à des négociations concrètes et indique très clairement la direction à suivre. Neuf sur dix des propositions avancées dans le rapport, qui traite de la composition et de la taille du Conseil de sécurité, appuient ou n'excluent pas une augmentation des deux catégories de membres permanents et non permanents. D'autres propositions importantes portent sur les méthodes de travail et les procédures du Conseil de sécurité et de sa prise de décisions, y compris le veto. L'Allemagne a proposé une clause d'examen périodique. Il est temps maintenant de traduire idées et positions en action et en changement réels. Le Président sortant de la cinquante

tième session de l'Assemblée générale, M. Freitas do Amaral, a dit que :

«Les États Membres ... doivent tenir leurs engagements. Le monde s'y attend. Les questions ne peuvent pas simplement être débattues sans fin. Il faut agir, et agir bientôt. (*Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquantième session, Séances plénières, 128e séance, p. 8*)

Je n'ai rien à ajouter à cela.

Qu'il me soit permis maintenant de passer à la destination de notre navire. Nous demeurons fermement convaincus qu'il n'y aura pas de paix durable ni de stabilité sans un solide développement économique et social. Par conséquent, le processus de réforme dans les domaines économique et social au sein de l'Organisation des Nations Unies reste une tâche importante de notre ordre du jour. Nous continuons d'appuyer les ajustements du cadre institutionnel de l'ONU, qui traduisent le nouveau consensus sur les priorités de la coopération au développement et qui servent efficacement ces priorités. Dans un monde qui change rapidement, seule une Organisation plus simple, plus concentrée, plus intégrée pourra réagir avec plus de souplesse aux besoins de ses Membres. L'évolution rapide d'un monde de plus en plus interdépendant ne devrait pas aboutir à un nombre sans cesse croissant d'institutions et de mécanismes. Au contraire, des priorités stratégiquement importantes doivent être reconnues et abordées efficacement. Des progrès ont déjà été réalisés dans ce sens à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social de même que dans les fonds et programmes, ainsi qu'au Secrétariat. La neuvième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a permis à cette institution importante de se recentrer sur les principales contributions qu'elle apporte pour répondre aux besoins les plus pressants du développement. La coopération entre l'ONU et les institutions de Bretton Woods en faveur du développement durable est devenue de plus en plus étroite.

Nous reconnaissons que des progrès ont été faits. Cependant, de nouveaux efforts sérieux et des mesures importantes sont requis pour que soit reconnu le rôle central que joue l'ONU dans le domaine de la coopération en faveur du développement durable. Je vais en mentionner quelques-uns.

Il faudra que nous examinions avec le Secrétaire général les mesures qu'il convient de prendre pour édifier un Secrétariat plus rationnel, plus cohérent et mieux à même de fournir l'appui le plus intégré et le plus efficace

possible aux États Membres et aux instances intergouvernementales pour aboutir à une plus grande efficacité dans les activités opérationnelles sur le terrain. L'Union européenne a fait des propositions à cet égard et les précisera dans un proche avenir.

Un Comité administratif de coordination (CAC) renforcé devrait continuer à améliorer la coordination entre les différentes institutions qui se montrent actives dans le développement de la coopération au sein de système des Nations Unies, notamment pour le suivi des grandes conférences de l'ONU. Nous attendons avec impatience de connaître les résultats auxquels sont parvenus les équipes spéciales créées dans ce contexte. Une interaction améliorée entre le Comité et le Conseil économique et social devrait ouvrir une voie importante vers une coordination efficace entre toutes les parties du système de développement des Nations Unies. Dans ce contexte, nous saluons et nous encourageons la rationalisation des structures subsidiaires du CAC.

L'Agenda pour le développement devrait être achevé le plus tôt possible. Si l'on veut agir d'une manière qui renforce la portée de ce document et celle de l'ONU dans le domaine de la coopération au développement, il ne faut pas laisser ledit document s'éterniser sur la table de négociations et être trop souvent dépassé par les événements. Les mesures présentées dans les résolutions sur la restructuration et la revitalisation de l'ONU dans les domaines social, économique et connexes (notamment dans la dernière résolution, 50/227) devraient être rapidement et intégralement appliquées pour préparer le terrain à un dialogue devant être mené avec fermeté et focaliser l'attention sur une prise de décisions plus pertinente au niveau des pays.

Je ne saurais en terminer avec la question de la réforme dans les domaines économique, social et connexes sans souligner les efforts spéciaux que doivent faire à cet égard les pays les moins avancés et l'Afrique. Nous saluons les résultats auxquels a abouti le récent examen du nouvel Ordre du jour des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 ainsi que l'Initiative spéciale des Nations Unies pour l'Afrique. Celle-ci doit être appliquée par toutes les parties concernées, qui, à cette fin, doivent mener des efforts plus concertés en faveur de priorités communes.

Le développement économique et social exige paix et stabilité. Les conflits survenus ces récentes années ont inversé le développement des pays et des régions touchées. Ils ont également détruit les acquis et les résultats des efforts déployés en faveur du développement et ont exigé des milliards de dollars d'aide humanitaire, qui, affectés au

développement économique et social des régions en conflit, auraient pu avoir à long terme des effets bénéfiques. Sur cette toile de fond, les opérations de maintien de la paix, de diplomatie préventive et de consolidation de la paix après les conflits doivent continuer à être améliorées. C'est pourquoi il importe que le Groupe de travail officieux à participation non limitée de l'Assemblée générale sur un Agenda pour la paix achève ses travaux avec succès. Des progrès réels ont pu être faits au cours de la dernière session, mais deux des groupes de travail doivent encore s'accorder sur quelques questions figurant dans un rapport.

En outre, la consolidation de la paix après les conflits a fait l'objet d'une attention particulière dans le rapport du Secrétaire général. C'est également une priorité pour mon pays. Un colloque international sur la notion de consolidation de la paix et les leçons tirées à cet égard qui s'est tenu à Berlin a permis de rédiger un rapport important et intéressant sur la façon de gagner la paix. Nous serions heureux de fournir à toute délégation intéressée un exemplaire de ce rapport.

Il ressort du rapport du Secrétaire général que la prolifération des armes — en particulier les petites armes et les armes légères, y compris les mines terrestres — dans les zones de conflit présente un des plus sérieux obstacles à la paix. Le programme d'action en sept points présenté par le Ministre Kinkel sur les mines antipersonnel fait partie des nombreuses activités dont le but est de réduire les dégâts provoqués par ces mines. L'Allemagne s'engage également à appuyer sans réserve les initiatives prises à l'Assemblée générale et dans d'autres instances dont l'objectif est une interdiction définitive de ces armes. L'initiative en faveur d'une résolution conjointe, que mon pays et d'autres ont présentée à la Première Commission, qui focaliserait l'attention plus généralement sur la nécessité de prendre des mesures de désarmement concrètes afin de favoriser la consolidation de la paix dans des zones qui ont subi des conflits, constituerait un autre pas en avant et redonnerait un nouvel élan à cette commission.

Ce nouveau souffle se fait sentir dans de nombreux domaines. Qu'il me soit permis dans ce contexte de redire combien nous sommes heureux d'avoir l'Ambassadeur Razali comme capitaine sur le pont de commandement. Nous comptons sur son expérience et son sens du pilotage pour nous aider tous à surmonter les difficultés que présente l'ordre du jour.

M. Petrella (Argentine) (*interprétation de l'espagnol*) : Qu'il me soit permis d'emblée de féliciter le Président Razali Ismail de la manière dont il dirige cette session.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général d'avoir présenté un rapport détaillé et motivant sur l'activité de l'Organisation. Ce document devrait être examiné à la lumière du Supplément à l'Agenda pour la paix et à l'Agenda pour le développement car ces documents nous montrent la cohérence et la continuité des efforts intenses déployés pour ouvrir des horizons malgré le chemin qu'il nous reste à parcourir pour atteindre les buts qui y sont énoncés.

Les questions qui ont dominé l'ordre du jour de la session précédente ont été la réforme et la situation financière. Le Groupe de travail présidé par l'Ambassadeur Oscar de Rojas du Venezuela, a donné lieu à l'adoption de la résolution 50/227, qui a constitué une étape importante pour répondre à cette exigence. Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel la mise en oeuvre de cette résolution donnera une nouvelle impulsion aux réformes déjà mises en place.

Nous attachons également une grande importance aux progrès réalisés par le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée de l'Assemblée générale sur un Agenda pour le développement. Cette instance permet aux États de débattre ouvertement des nouvelles possibilités de coopération dans le domaine du développement et d'analyser la restructuration de l'ONU.

Nous nous félicitons des résultats obtenus par la neuvième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED). Le nouveau programme de travail est plus dense. Le processus entamé à Cartagena doit s'accompagner d'une réforme du secrétariat de la CNUCED.

Comme le signale le Secrétaire général, la détérioration de la situation financière atteint des proportions sans précédent. Nous observons cette situation avec beaucoup de préoccupation, car il ne saurait y avoir d'efficacité si les États Membres ne s'acquittent pas ponctuellement et sans condition de leurs responsabilités financières. Cette situation grave impose aux pays qui fournissent des contingents et du matériel une charge plus lourde. De ce fait, des pays comme l'Argentine voient les remboursements de leurs dépenses considérablement retardés.

Nous remercions le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés au sein du Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies et nous poursuivrons nos travaux dans ce groupe afin de parvenir à un consensus sur les mécanismes les plus appropriés pour trouver une solution à la crise.

Nous déplorons que malgré la décision du Conseil de sécurité de tenir un plus grand nombre de débats à participation non limitée, ceux-ci n'ont pas eu lieu dans la mesure souhaitée. Il est nécessaire de continuer de plaider pour une plus grande transparence dans les travaux du Conseil. Les procédures et méthodes de travail que nous avons proposées cette année, de concert avec la Nouvelle-Zélande, au sein du Groupe de travail à composition non limitée de l'Assemblée générale sur la réforme du Conseil de sécurité démontrent notre détermination.

Dans le même esprit d'augmenter la transparence, l'Argentine a encouragé un mécanisme de consultations et d'échange d'informations entre le Conseil et les pays qui fournissent des contingents. Nous sommes heureux que le Conseil de sécurité ait adopté, en mars dernier, une déclaration présidentielle dans laquelle ces préoccupations sont en partie reprises. Nous remercions tout particulièrement les pays qui ont contribué à ce succès — à savoir, la Nouvelle-Zélande, l'Espagne, l'Italie, l'Allemagne, le Pakistan, le Japon, les Pays-Bas, le Honduras, le Brésil et le Chili. Ils expriment et représentent un éventail très large de ce que les membres de l'Organisation pensent des modalités actuelles du travail du Conseil de sécurité.

Nous demandons aussi instamment que l'on redouble d'efforts afin d'actualiser le répertoire des pratiques du Conseil de sécurité. Nous connaissons les obstacles financiers qui s'y opposent mais nous sommes également bien conscients des informations précieuses que ce répertoire contient, qui revêtent une importance capitale pour les Membres de l'ONU, les parlements et l'opinion publique en général.

La mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne a fait progresser la promotion universelle des droits de l'homme.

Nous accordons une grande importance aux résultats obtenus par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Ambassadeur José Ayala Lasso de l'Équateur, et par les organes de supervision des traités.

Nous appuyons son attachement à la démocratie dans l'hémisphère américain.

Nous souhaitons féliciter le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) pour les efforts qu'il a déployés cette année en faveur des millions de réfugiés et de personnes déplacées dans leur propre pays. La diversité des nationalités des réfugiés et le grand nombre de migrants économiques qui se déplacent avec eux rendent difficile leur recensement. Il faudrait procéder à un examen au cas par cas, analyser minutieusement la situation des pays d'origine sans pour autant porter préjudice à l'institution du réfugié. En ce qui concerne les migrants économiques, nous estimons qu'ils ont également besoin de l'aide internationale.

Nous accordons une importance particulière au rôle que joue l'ONU dans les domaines de l'aide humanitaire et de la reconstruction de pays affectés par des situations d'urgence et des catastrophes.

Trois ans après le lancement de l'initiative des Casques blancs, nous nous félicitons des succès qu'ils ont remportés. Les projets qui sont en cours à Gaza, en Arménie, en Haïti, en Angola et en Jamaïque, ainsi que l'appui financier et humain offert par divers pays sont l'une des preuves les plus convaincantes de la viabilité de cette initiative. Par ailleurs, la participation des Casques blancs à des activités aussi variées que la distribution de vivres, l'assistance électorale, l'aménagement urbain ou le déminage humanitaire montre également que ce type de mécanisme est nécessaire et doit être souple. Nous sommes convaincus que les Casques blancs font maintenant partie intégrante des instruments existants permettant de soulager les souffrances provoquées par les situations d'urgence de tout genre.

C'est pourquoi, nous lançons un appel pour que sur la base de cette expérience positive, l'on commence à mettre en place, au niveau national, des corps de Casques blancs et à doter ainsi la communauté internationale et l'ONU d'instruments supplémentaires si nécessaires à l'aide humanitaire d'urgence.

Nous nous rangeons à l'avis exprimé par le Secrétaire général dans l'Agenda pour la paix, selon lequel il vaut mieux prévenir les conflits au moyen de mécanismes d'alerte rapide, de la diplomatie préventive et — le cas échéant — du déploiement préventif que d'adopter après coup des mesures politico-militaires très coûteuses et de grande envergure.

Nous reconnaissons les résultats obtenus par les Départements des affaires politiques, des affaires humanitaires et

des opérations de maintien de la paix qui sont parvenus à coordonner davantage leurs travaux. Comme l'a signalé le Ministre des affaires étrangères Di Tella devant l'Assemblée générale, les opérations de maintien de la paix représentent l'un des instruments les plus efficaces pour éviter la violence dans le monde. C'est pourquoi, nous donnons notre appui prompt et sans réserve à ces missions. L'Argentine a toujours répondu rapidement et sans condition aux appels lancés par cette Organisation.

Nous partageons l'avis du Secrétaire général selon lequel il est essentiel d'améliorer les délais de déploiement des opérations des Nations Unies. L'Argentine participera à tous les mécanismes qui permettront de réduire les délais entre l'adoption de la résolution du Conseil de sécurité portant création d'une opération et l'arrivée effective des troupes sur le terrain.

L'adoption du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires représente un succès important sur la voie d'un arrêt de la prolifération des armes nucléaires. C'est pour cette raison que l'Argentine a signé ce Traité, le 24 septembre dernier.

S'agissant de ce que l'on appelle le microdésarmement, nous considérons que les mesures prises par l'ONU en vue de contrôler les transferts d'armes et le trafic illicite qui portent atteinte à la stabilité régionale sont opportunes. Mon pays a travaillé activement au sein de la Commission du désarmement à l'élaboration d'un ensemble de directives visant à mettre en place des mécanismes de contrôle efficaces.

La République argentine juge opportun l'appel lancé par le Secrétaire général dans son «Supplément à l'Agenda pour la paix» s'agissant du problème des mines terrestres antipersonnel. Nous apprécions l'initiative du Conseil de sécurité d'avoir convoqué au mois d'août dernier un débat à participation non limitée sur ce drame du monde moderne.

Consciente de ce fléau, l'Argentine a soutenu au sein de l'Organisation des États américains les programmes de déminage en Amérique centrale. En 1995, nous avons suspendu l'exportation, la vente ou le transfert de tous les types de mines. Sur le plan bilatéral, nous avons offert au Royaume-Uni de nous charger de l'enlèvement des mines plantées dans les îles Malvinas pendant le conflit de 1982.

Le présent rapport et ceux des années précédentes montrent que l'Organisation a été administrée et gérée de façon remarquable. Cette gestion s'est déroulée dans un scénario de changements dans le système international, changements dont la profondeur ne peut pas encore être

exactement évaluée. Il est évident que l'Organisation doit aujourd'hui être prête à faire face à des conflits de plus en plus divers et nouveaux pour ce qui est de leurs acteurs et plus complexes quant à leurs motivations. Comme le dit le Secrétaire général, les conflits et les affrontements au sein des États sont plus fréquents que les guerres entre États. Il faut ajouter à cela que ce que nous appelons les nouvelles menaces à la sécurité sont dans une grande mesure liées au manque de développement, au manque d'éducation et à la pauvreté. Elles sont toutes essentiellement des phénomènes transnationaux. C'est pour cette raison que l'Organisation des Nations Unies constitue un cadre unique pour prendre des décisions et passer à l'action. En conséquence, il nous semble que toute réforme des Nations Unies devrait chercher à faire face à ces nouveaux défis, plutôt qu'à renforcer des structures qui ont été créées en résultat d'un monde, de circonstances et de problèmes qui, heureusement, ont déjà été enterrés dans le passé.

Je terminerai sur une réflexion concernant un événement qui n'est pas mentionné dans le rapport mais qui, à notre avis, y aurait trouvé sa place si les circonstances l'avaient permis. Je fais ici allusion à la position remarquable prise par le Secrétaire général, M. Boutros Boutros-Ghali, le 7 octobre 1996, à l'égard de la situation des femmes et des enfants dans un pays frère, membre de cette Assemblée générale. Cela ne nous surprend pas, parce qu'il n'est jamais excessif de militer en faveur des droits de l'homme. Le Secrétaire général nous l'a une fois de plus démontré.

M. Mabilangan (Philippines) (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis de commencer en disant que ma délégation se félicite de ce rapport complet présenté par le Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation. Je tiens également à appuyer pleinement la déclaration faite par la Colombie, au nom du Mouvement des pays non alignés. Étant donné l'importance du rapport et du nombre important de questions qui y sont traitées, son examen par l'Assemblée générale devrait aller au-delà du simple débat en plénière. À cet égard, une tentative sérieuse devrait être faite par l'Assemblée générale pour procéder à une analyse approfondie et à un échange de vues sur le rapport, et/ou au débat sur celui-ci, en vue de prendre des décisions concrètes sur son contenu. Bien entendu, ce type d'analyse exigerait une nouvelle façon d'examiner le rapport en dehors du débat sur ce point.

Nous souscrivons aux remarques faites par le Secrétaire général dans l'introduction à propos des réalisations de l'Organisation l'année dernière, notamment lorsqu'il fait allusion à l'occasion historique donnée aux États Membres par le cinquantième anniversaire de confirmer leur attache-

ment aux buts et aux principes des Nations Unies. Néanmoins, nous partageons sa préoccupation devant le fait que l'année écoulée a révélé une volonté moins affirmée de faire face aux problèmes critiques de l'actualité internationale en ayant recours à l'Organisation des Nations Unies et a été témoin de la détérioration de la situation financière de l'ONU et d'une tendance à la baisse du volume des ressources destinées au développement.

Une question importante abordée dans le rapport est le renforcement et la réforme des Nations Unies. Il est donc important que notre session puisse faire avancer dès que possible et de façon satisfaisante les travaux des groupes de travail à composition non limitée.

Le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies examine des mesures visant à revitaliser la capacité de l'Assemblée générale de s'acquitter du rôle qui lui est assigné par la Charte des Nations Unies, y compris des mesures visant à améliorer son interaction avec les autres organes principaux des Nations Unies. Nous espérons que le Groupe sera en mesure de présenter de telles recommandations à l'Assemblée générale avant la fin de la présente session. Le Groupe devrait également poursuivre l'examen approfondi des questions relatives au Secrétariat, y compris son caractère indépendant et la promotion de la diversité et de l'équilibre entre les hommes et les femmes à tous les niveaux au sein du personnel des Nations Unies.

En ce qui concerne le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner les questions de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, il est évident que des différences existant sur des questions clefs, notamment celles relatives à l'augmentation du nombre de membres, ne peuvent être réglées sur une base consensuelle que par le biais d'un compromis. Néanmoins, le dernier rapport du Groupe montre qu'il y a une convergence de vues croissante sur d'autres questions clefs. C'est donc un bon point de départ pour les travaux à venir.

Assurer une base financière saine et viable à l'Organisation est un élément essentiel de la réforme des Nations Unies. Le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies doit donc parvenir à des recommandations concrètes sur des mesures s'attaquant à la question des arriérés et au versement intégral et ponctuel des contributions.

S'agissant de la partie III du rapport, il est essentiel de traiter le développement en tant qu'objectif de plein droit. Le lien entre la paix et le développement n'a jamais été mis en doute. Cependant, le développement lui-même est un processus hautement complexe et global qui est nettement distinct de la paix et de la sécurité. Effacer cette distinction ou placer le développement dans le contexte de la paix équivaldrait à diminuer ce qui a été et demeure la préoccupation fondamentale d'un nombre imposant d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la majorité de l'humanité. Le développement complète la paix et vice versa. Il mérite donc un chapitre à part dans le rapport.

Compte tenu de cette remarque, nous notons avec appréciation les efforts et les activités déployés par le Secrétaire général et l'Organisation pour appuyer et faire progresser la coopération internationale pour le développement, notamment les activités opérationnelles multidimensionnelles pour le développement entreprises par les différents programmes, fonds et bureaux des Nations Unies. Cependant, nous demeurons préoccupés par la lente mise en oeuvre par la communauté internationale des nombreux engagements internationaux pris dans le domaine du développement. Tout programme de développement accepté doit viser à accélérer la mise en oeuvre de ces engagements.

Nous prenons note également des vigoureux efforts déployés par le Secrétaire général et l'ensemble du système des Nations Unies pour promouvoir les droits de l'homme. Comme dans d'autres domaines des Nations Unies, des efforts devraient être poursuivis en vue de simplifier et de rationaliser le mécanisme des droits de l'homme des Nations Unies.

La résolution 46/182 fournit le cadre opérationnel pour l'action internationale coordonnée dans le domaine de l'aide humanitaire et des catastrophes naturelles. Elle met en évidence que l'aide humanitaire doit être placée dans un contexte de développement, à savoir de continuité entre la phase de secours et celle du relèvement et du développement. Nous accordons beaucoup d'importance à cette question.

Cependant, cette continuité au regard des panes systémiques ou des catastrophes non naturelles est beaucoup plus compliquée car aucun volume d'aide humanitaire ne peut reconstruire une société décimée par un conflit si l'on ne s'attaque pas aux problèmes politiques sous-jacents du conflit. L'aide humanitaire ne peut remplacer un règlement politique.

Je voudrais également mettre l'accent sur les remarques du Secrétaire général figurant au paragraphe 556 de son rapport, concernant les sanctions prises par les Nations Unies et leurs répercussions involontaires sur certaines populations civiles dans les pays visés, en particulier les groupes vulnérables. L'ONU devrait continuer à se pencher sur cette question.

En ce qui concerne la partie IV du rapport, nous souhaiterions en savoir plus sur la nature des données du système d'alerte rapide auxquelles se réfère le paragraphe 645. Nous aimerions également avoir davantage de précisions sur le contenu des travaux du Groupe de supervision mentionné au paragraphe 646 ainsi que sur le moment à partir duquel le Secrétariat considère qu'une situation de crise potentielle devient une situation de crise réelle.

Quant aux opérations de maintien de la paix, il est essentiel de prévoir une plus grande participation des pays fournisseurs de contingents à la prise de décisions. Nous appuyons les différentes initiatives et proposition visant à y parvenir. Nous sommes également favorables à un rapide élargissement de la composition du Comité spécial sur les opérations de maintien de la paix.

Au paragraphe 652 du rapport, nous partageons l'avis du Secrétaire général qui reconnaît implicitement le caractère diplomatique de la diplomatie préventive. Cependant, nous estimons que la notion d'«action préventive» doit être examinée plus avant.

Indépendamment de l'instrument utilisé par les Nations Unies pour prévenir un conflit ou éviter qu'un différend ne se transforme en conflit, nous ne devons pas oublier la remarque du Secrétaire général selon laquelle aucun instrument lié à la recherche de la paix et de la sécurité ne saurait instaurer une paix durable sans la volonté des parties au conflit de parvenir à un tel objectif. Cette notion évidente doit être prise en considération par tous les responsables politiques.

Le Secrétaire général déclare que les Nations Unies sont au centre d'une transformation profonde qui n'est ni souple ni facile. En outre, cette transformation touche tous les domaines d'activité de l'ONU; aucune partie ou secteur n'en est exempté. Il est de notre responsabilité en tant qu'États Membres d'orienter cette transformation vers des objectifs positifs et significatifs.

M. Türk (Slovénie) (*interprétation de l'anglais*) : Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation est un document important et utile. Il nous donne un aperçu

général et complet de ces activités et nous permet de mieux comprendre les initiatives prises par l'Organisation pour s'adapter aux besoins de notre époque.

Nous félicitons le Secrétaire général de son rapport annuel et de nous l'avoir communiqué en temps opportun, ce qui a grandement facilité la préparation du présent débat. Nous espérons qu'à l'avenir le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation sera distribué encore plus avant dans l'année de manière à pouvoir axer le débat de l'Assemblée sur les questions prioritaires dont les Nations Unies ont à traiter. Nous félicitons également le Secrétaire général de la structure donnée à son rapport, qui met en relief les principales tâches accomplies et l'importance fondamentale des efforts entrepris pour mener à bien la réforme du système des Nations Unies.

Comme le Premier Ministre de la Slovénie l'a indiqué dans l'intervention qu'il a faite il y a deux semaines à l'Assemblée, lors du débat général, le fondement de la principale mission à laquelle doit s'attacher maintenant l'Organisation peut se résumer en deux mots : ajustement et modernisation. La nécessité impérieuse de procéder à l'ajustement et à la modernisation des Nations Unies devrait guider toutes les activités de l'ONU, en particulier celles concernant la réforme.

Néanmoins, les résultats des efforts de réforme entrepris l'année dernière par les Nations Unies ne sont pas totalement satisfaisants. Les progrès réalisés par les différents groupes de travail de l'Assemblée générale ont été lents, et nous devons constater ce fait avec préoccupation. La présente session de l'Assemblée générale devrait donc donner une nouvelle impulsion au mécanisme de réforme, qui devrait être appliqué de façon cohérente et équilibrée.

Le processus de réduction des effectifs du Secrétariat, tout en étant appréciable et nécessaire, devrait s'intégrer à des changements de plus grande envergure; il devrait être marqué par une définition plus claire des priorités de l'Organisation et par une répartition équitable de ses ressources humaines et matérielles.

Une plus grande discipline s'impose pour ce qui est du financement des Nations Unies. Les contributions mises en recouvrement doivent être versées intégralement, en temps voulu et sans conditions. Bien que certains progrès aient été réalisés l'année dernière, la situation est loin d'être satisfaisante. Il conviendrait notamment de mettre au point un barème des quotes-parts plus équilibré et qui tienne plus précisément compte du principe de capacité de paiement. En outre, des formes novatrices de financement devraient être

conçues, notamment dans des domaines comme la protection de l'environnement et le développement durable.

Outre l'amélioration et l'évolution nécessaires, un aménagement d'ordre structurel s'impose à certains niveaux du système des Nations Unies. L'élargissement de la composition du Conseil de sécurité et sa réforme n'en sont qu'un exemple. Depuis deux ans, des discussions approfondies sont en cours sur l'augmentation du nombre de ses membres et sur d'autres changements. Elles devraient bientôt fournir des réponses aux questions relatives à la judicieuse composition du Conseil de sécurité ainsi qu'à ses méthodes de prise de décisions et de travail.

J'ai évoqué l'expérience acquise dans les groupes de travail de l'Assemblée générale tout en sachant parfaitement que d'autres groupes connaissent, à bien des égards, une situation analogue. À la présente session, l'Assemblée générale devrait, compte tenu de cette expérience, recommander aux groupes de travail des méthodes de travail plus rationnelles. Ceux-ci ont consacré une grande partie de leur temps à des discussions générales et souvent répétitives. Aujourd'hui mieux vaudrait, dans la mesure du possible, qu'ils passent au stade de la négociation et tentent d'élaborer des propositions de réforme concrètes. Les groupes de travail ne doivent pas devenir un élément figé de la structure des Nations Unies. Ils doivent être en mesure de concevoir des solutions susceptibles d'être incorporées à l'ensemble des réformes nécessaires. En aucun cas leur rôle ne devrait être assimilé à celui des grandes commissions de l'Assemblée générale.

Le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation montre que l'ONU continue d'être engagée dans toute une série d'activités exigeantes. Chaque partie du rapport, y compris celle relative au Secrétariat, montre bien cette diversité. Ainsi, les travaux du Bureau des affaires juridiques, décrits aux paragraphes 112 à 134, sont très étendus et vont de la recherche et de la préparation des avis juridiques, des conseils et services juridiques sur différents aspects des opérations de maintien de la paix aux activités liées aux tribunaux criminels internationaux créés par le Conseil de sécurité et au soutien des discussions actuelles portant sur la création d'une cour criminelle internationale; à cela s'ajoute toute une série de questions relatives au droit de la mer et à l'exploration de domaines nécessitant une codification, sans oublier l'évolution du droit international. Toutes ces activités revêtent une très grande importance au regard de l'Organisation qui, dans les 50 premières années de son existence, a fait la preuve que beaucoup, si ce n'est la plupart, des réalisations importantes ayant marqué le processus de coopération internationale avaient dû être

juridiquement définies afin de devenir une base solide de l'évolution future.

En lisant les paragraphes consacrés au Bureau des affaires juridiques, nous n'avons pas manqué de nous attacher au contenu du paragraphe 119. Il porte en effet sur la question du statut de la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) qui, comme l'a souligné le Secrétaire général, continue de soulever des problèmes politiques et juridiques délicats. Nous pensons, comme le Secrétaire général, que l'examen de cette question requiert la plus grande cohérence. Je tiens à souligner que cette cohérence implique un strict respect des résolutions du Conseil de sécurité, et plus précisément de la résolution 777 (1992) du Conseil de sécurité et de la résolution 47/1 de l'Assemblée générale. Il convient de rappeler que la résolution 777 (1992) du Conseil de sécurité considère que l'État antérieurement connu comme la République fédérative socialiste de Yougoslavie a cessé d'exister et que la République fédérative de Yougoslavie (Serbie et Monténégro) doit demander à entrer aux Nations Unies. Je suis convaincu qu'en insistant sur l'importance particulière de cette résolution du Conseil de sécurité, j'exprime les sentiments des quatre autres États qui ont succédé à l'ancienne République fédérative socialiste de Yougoslavie et aussi, sans aucun doute, ceux de l'ensemble des pays représentés aux Nations Unies.

Une partie importante du rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation a trait aux activités de développement à l'échelle mondiale. Cette partie du rapport montre la diversité des tâches et des programmes qui constituent les activités des Nations Unies en faveur du développement mondial. Nous nous félicitons de ce que davantage d'attention soit consacrée aux questions de développement affectant l'Afrique et aux initiatives visant à améliorer les perspectives d'une croissance et d'un développement plus solide pour le continent. L'appui aux programmes régionaux de renforcement des capacités, l'encouragement de la relance de l'investissement privé en Afrique et autres mesures sont au nombre des principales priorités de l'agenda du développement aujourd'hui.

Un autre ensemble de priorités importantes dans ce contexte a trait à l'élimination de la pauvreté, tâche d'une importance mondiale qui était au coeur des débats du Sommet mondial pour le développement social qui s'est tenu à Copenhague en mars 1995, et de ceux auxquels sa mise en oeuvre a donné lieu par la suite. Le Sommet a pris l'engagement capital d'éliminer la pauvreté et a proposé un Programme d'action pour la mise en oeuvre de cet engagement. Il importe que les activités nécessaires pour exécuter

les décisions adoptées au Sommet mondial pour le développement social se poursuivent sans hésitation.

Une question revêt une importance particulière à cet égard. La pauvreté ne pourra être éliminée que par ceux auxquels on en donnera les moyens. Il y a différentes façons de renforcer le pouvoir d'action des peuples, et les tâches spécifiques seront différentes d'un pays à l'autre. Dans certaines sociétés la priorité sera la fourniture des ressources matérielles nécessaires et la création d'un environnement économique favorable au progrès social et au développement. Dans d'autres, la priorité consistera peut-être à renforcer les institutions et à assurer la primauté du droit. Toutefois, en toutes circonstances, l'application des priorités particulières au pays doit être conforme aux exigences des droits de l'homme, y compris le droit au développement. Il importe de noter que toutes les conférences mondiales traitant de divers aspects de l'ordre du jour du développement mondial ont souligné cette nécessité.

La philosophie du développement qui a établi les concepts selon lesquels la personne humaine est au centre du processus de développement et reconnu le lien étroit qui existe entre les droits de l'homme et le développement économique a créé un nouvel environnement pour les activités des Nations Unies dans le domaine des droits de l'homme. Il est encourageant de voir, dans les paragraphes 623 à 642 du rapport que les droits de l'homme sont de plus en plus reconnus en tant que partie importante de l'ordre du jour des Nations Unies et que l'activité du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'élargit. Le fait que le Haut Commissaire a déjà pris des mesures importantes pour réorganiser le Centre pour les droits de l'homme de Genève afin de le rendre plus efficace et plus adéquat en tant qu'instrument du renforcement de l'action des Nations Unies, s'agissant notamment d'appliquer les droits de l'homme, est tout à fait louable. Les Membres des Nations Unies devraient maintenant étudier la nécessité de renforcer les mécanismes des droits de l'homme existants et de leur procurer les ressources suffisantes pour leur permettre de fonctionner. Il importe de se rappeler que le montant des ressources investies dans les droits de l'homme n'a jamais été particulièrement important comparativement aux nombreuses autres activités plus coûteuses menées dans d'autres domaines, et que les sommes investies produisent presque toujours des bénéfices immédiats et importants pour les populations et pour leur développement.

Le dernier chapitre de l'actuel rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation est consacré à la question des conflits armés. Ici le Secrétaire général s'est

inspiré des expériences récentes en matière de prévention des conflits, de maintien de la paix et de désarmement et des résultats du débat en cours sur l'Agenda pour la paix. Ces questions seront discutées en détail dans les grandes commissions pertinentes de l'Assemblée générale. Un examen détaillé est nécessaire, non seulement en raison de l'importance inhérente des questions en jeu, mais également en raison du fait que l'ONU est et restera une organisation qui a une responsabilité particulière à l'égard du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je limiterai aujourd'hui mes observations à un seul aspect, à savoir le caractère évolutif des activités de maintien de la paix des Nations Unies. Le Secrétaire général, au paragraphe 655 du rapport, fait observer que si le nombre des Casques bleus a considérablement diminué durant l'année écoulée — passant de plus de 67 000 en juillet 1995 à moins de 26 000 en juillet 1996 —, la complexité de leurs tâches n'a pas diminué. C'est une considération importante; alors que les Membres des Nations Unies préféreraient des mandats spécifiques basés sur un ensemble de principes simples et clairs, la situation qui existe réellement exige souvent des opérations complexes caractérisées par une variété de tâches qui sont difficiles à coordonner. Beaucoup d'opérations nécessitent un mélange de politiques soigneusement élaborées tenant compte des aspects tant militaires que non militaires, humanitaires, politiques et autres.

Le Secrétaire général devrait donc avoir la possibilité et les ressources nécessaires pour analyser les enseignements tirés en mettant au point ce mélange de politiques appropriées dans des types de situation donnés, et pour recommander des directives générales pour contribuer à la prise de décisions dans des situations particulières. Certains éléments de ces directives apparaissent dans le rapport à l'examen et dans beaucoup d'autres rapports du Secrétaire général, et nous l'encourageons à poursuivre ses efforts.

Qu'il me soit permis de souligner pour terminer que le rapport du Secrétaire général sur l'activité de l'Organisation représente un instrument très utile pour les travaux de l'Assemblée générale. Il nous rappelle la complexité des tâches entreprises par l'ONU et la nécessité d'accélérer le processus de réforme. J'espère que le débat actuel sur le rapport apportera une contribution utile à la réforme.

M. Woroniecki (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : D'emblée, je tiens à remercier le Secrétaire général d'avoir élaboré cet important rapport sous une forme aussi claire et aussi concise. Le document dont nous sommes saisis reflète la complexité des travaux très divers accomplis par l'Organisation depuis la célébration de son cinquantième

anniversaire et, alors qu'elle subissait, malheureusement, le coup de la crise financière.

Nous croyons que notre évaluation des segments individuels des activités des Nations Unies devrait se faire en gardant à l'esprit le processus indispensable de réforme de l'Organisation et, en premier lieu, son programme de travail. Car c'est le contenu de son programme de travail qui devrait être la pierre angulaire et le point de départ de la restructuration tant des organes intergouvernementaux que des organes compétents et du Secrétariat — et non l'inverse. Une réduction rationnelle des mécanismes de l'ONU, laquelle est souhaitable et en fait inévitable, ne devrait pas mener à une nouvelle centralisation de ses activités au Siège, à moins que cela n'entraîne indiscutablement des économies. Le coût des opérations dans les divers sièges, y compris les régions où il n'existe pratiquement aucun bureau des Nations Unies ayant des compétences régionales — telles que l'Europe centrale et l'Europe de l'Est — devrait faire l'objet d'une analyse comparative.

Nous souscrivons pleinement à l'observation du Secrétaire général selon laquelle la réforme institutionnelle de l'Organisation doit être menée aux plans intergouvernemental, organisationnel et de la gestion d'une manière mutuellement renforcée, cela est vrai également pour l'ensemble du système. Plus tôt nous comprendrons cette interaction synergique, mieux nous pourrions jeter les bases d'un consensus dans tout le processus de réforme.

Le développement économique et social est devenu, ces dernières années, une sphère d'activité de l'Organisation de plus en plus importante. Cela est particulièrement vrai de la promotion de la coopération internationale pour le développement, qui, dans la période d'après-guerre froide, a commencé à jouer un rôle spécial, conjointement avec les efforts déployés pour renforcer la démocratie et l'économie de marché. Ici, les activités opérationnelles du système des Nations Unies pour le développement auront plus que jamais besoin de l'échange, au plan international, d'expérience et de meilleures pratiques.

L'adaptation aux conditions prévalant à la fin du XXe siècle entraîne souvent, surtout pour les pays en développement et ceux en transition, des coûts sociaux élevés. En vue de les réduire, la solidarité internationale est nécessaire. Promouvoir cette dernière est une tâche vitale de l'ONU, du système des Nations Unies et des institutions de Bretton Woods. Nos efforts doivent porter essentiellement sur l'amélioration de l'environnement général aux fins d'un développement socio-économique durable et de la création

de modalités de coopération internationale permettant de relever les défis actuels et à venir.

Comme d'autres, nous estimons que les Nations Unies représentent un cadre institutionnel exceptionnel propre à promouvoir un développement centré sur l'homme, équitable et durable aux plans social et environnemental. Vu la complexité des problèmes que connaissent les pays les moins avancés, tels que le sous-développement, la dette extérieure, le déficit vivrier et des filets sociaux faibles, nous appuyons l'avis selon lequel le système des Nations Unies doit consacrer à l'avenir plus d'attention aux problèmes des plus pauvres. L'Initiative spéciale du système des Nations Unies en faveur de l'Afrique est d'une importance particulière à cet égard. Nous sommes prêts à coopérer à sa mise en oeuvre.

Voilà quatre ans que l'Assemblée générale, à sa quarante-septième session, a lancé le processus d'élaboration d'un Agenda pour le développement. Même si nous notons que certains progrès ont été réalisés dans les négociations, nous estimons que les travaux faits à cet égard doivent s'intensifier afin de fournir une base solide à la coopération internationale pour le développement dans les années à venir. Je tiens à rappeler que la Pologne était au nombre des pays qui ont proposé cet Agenda. Il est temps maintenant d'élaborer ou de commencer à élaborer un troisième document de nature similaire : un Agenda pour les droits de l'homme.

Dans le même temps, les activités liées précisément à ce sujet, à savoir la protection des droits de l'homme et leur place au sein du système des Nations Unies, doivent être renforcées. L'Organisation doit améliorer les conditions d'un dialogue international sur la protection des droits de l'homme et créer les mécanismes devant permettre d'assurer le respect des normes internationales et le flux d'assistance technique. Des fonds appropriés à cette fin doivent être mis à la disposition du Haut Commissaire et du Centre pour les droits de l'homme à Genève. Leur interaction doit continuer d'être rationalisée.

Le Président de la République de Pologne, dans l'allocation qu'il a prononcée devant l'Assemblée générale le 24 septembre, a indiqué qu'en vue de relever les défis du prochain millénaire, les Nations Unies pourraient envisager, notamment, la création d'une commission des droits de l'homme et des affaires humanitaires au sein de l'Assemblée générale tout en fusionnant la Deuxième Commission et la Troisième Commission en une commission économique et sociale. Je rappelle que ma délégation a déjà prôné cette solution à de nombreuses reprises et, tout récemment,

au sein du Groupe de travail de haut niveau à participation non limitée sur le renforcement du système des Nations Unies.

De même, l'activité du système des Nations Unies dans le domaine humanitaire exige que l'on perçoive clairement la façon de maintenir la cohérence et le suivi des opérations humanitaires. Un rôle de chef de file doit être conféré au Département des affaires humanitaires, que dirigerait le Coordonnateur des secours d'urgence. Il s'agit là d'une condition préalable à son succès. Les structures existantes au siège et sur le terrain, y compris le potentiel du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et son réseau de coordonnateurs-résidents, pourraient être mieux utilisées. Nous nous félicitons des travaux déjà réalisés par le Comité permanent interinstitutions et du fait que le Département des affaires humanitaires continue à développer le Système d'alerte rapide dans le domaine humanitaire. Le renforcement de la coordination de l'assistance humanitaire entre ce département et les institutions spécialisées des Nations Unies devrait se poursuivre aux fins de pouvoir identifier et supprimer les déséquilibres et faiblesses dans les dispositifs actuels ainsi que le double emploi. Il devrait ainsi aboutir à l'amélioration de la qualité de l'assistance fournie.

Depuis sa création en 1991, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) a pu, à la suite de réformes institutionnelles, mettre sur pied d'utiles programmes d'action, que l'Assemblée générale a approuvés, et améliorer la fourniture de l'assistance technique. Le PNUCID, qui s'est vu confier la responsabilité exclusive de coordination et de direction de toutes les activités que mènent les Nations Unies pour lutter contre les stupéfiants, a réussi à renforcer son rôle de chef de file au sein du système des Nations Unies et parraine des actions utiles aux niveaux national, régional et mondial.

La Commission des stupéfiants, en tant qu'organe spécialisé et décideur dans le domaine du contrôle international des stupéfiants et sorte d'organe dirigeant pour le PNUCID, devrait poursuivre la recherche de moyens de communiquer avec le secrétariat du Programme, étant donné que ce dernier agit souvent comme une institution administrative pour la Commission. Le nombre de consultations officieuses intersessions doit être accru pour permettre d'atteindre cet objectif.

La Pologne a appuyé la convocation des grandes conférences mondiales sous les auspices des Nations Unies dans les années 90, Elles ont contribué à une meilleure prise de conscience au sein du public et à l'émergence d'idées et

de nouvelles initiatives. Nous avons en particulier accordé une attention spéciale aux problèmes reflétés dans la Déclaration et la Plate-forme d'action adoptées par la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing et dans le Programme d'action adopté par le Sommet mondial pour le développement social de Copenhague. Cela étant, les décisions de ces conférences doivent faire l'objet d'un suivi rigoureux. La mise en oeuvre de leurs résultats — véritable critère pour juger de l'intention des États Membres d'honorer leurs engagements — doit être surveillée par les organes compétents.

Nous pensons que l'Assemblée générale et ses sessions extraordinaires devraient servir à cette fin. Avec le Conseil économique et social, elles représentent des instances appropriées pour examiner et discuter des nouveaux défis dans un climat de coopération et de solidarité authentiques. Pour s'acquitter pleinement de ce rôle, les organisations non gouvernementales devraient également y participer. Leurs activités sont devenues aujourd'hui un élément essentiel de la vie publique. Nous saluons donc la coopération entre les ONG et le système des Nations Unies, comme mentionné dans le rapport à l'examen.

Nous apprécions la contribution apportée par le Secrétariat à la préparation et au suivi des réunions de l'Assemblée générale sur l'administration publique et le développement. Une administration publique efficace peut jouer un rôle fondamental pour ce qui est de coordonner les activités de développement et d'assurer l'efficacité du processus de développement et lui fournir les filets sociaux sûrs dont il a besoin.

Nous attendons avec intérêt la session extraordinaire de l'Assemblée générale, l'an prochain, sur l'examen de la mise en oeuvre d'Action 21. Vu l'attention accordée à la dimension écologique du développement, de nouvelles directives sur les façons les plus efficaces de mettre en oeuvre cet important document devraient constituer le minimum à attendre de ce rassemblement.

Notre délégation aimerait louer les efforts déployés par le Secrétaire général pour limiter les dépenses de l'Organisation en vue de maintenir le premier budget à croissance zéro durant cet exercice biennal, en dépit des nouveaux mandats non inscrits au budget, qui ont été ajoutés cette année. Toutefois, nous préférierions renforcer les mesures prises pour parvenir à des réductions de coûts supplémentaires en redéployant des ressources et des mesures d'efficacité que réduire les effectifs, même si la première série de ces réductions, mise en oeuvre l'an dernier, a déjà abouti à des économies substantielles. La restructuration — y compris la

simplification tant attendue du cadre institutionnel trop lourd — et de meilleurs résultats n'épuisent pas les objectifs de réforme de l'ONU tels que nous les voyons. L'objectif essentiel de la réforme doit être une révision en profondeur de son programme de travail et une meilleure répartition des tâches entre toutes les composantes du système.

La Pologne s'aligne sur les États Membres qui ont constamment appuyé les efforts visant à résoudre la sérieuse crise financière de l'Organisation. Cette crise financière aiguë et prolongée ne peut nous laisser indifférents. Pourtant son règlement ne se fera pas tout seul. Une ferme détermination est indispensable pour rétablir les finances de l'Organisation des Nations Unies et empêcher qu'une autre crise ne se produise. C'est la raison pour laquelle le Président de la République de Pologne a proposé lors du débat général la création d'une source de financement novatrice supplémentaire pour l'Organisation, notamment pour ses activités humanitaires et d'appui au développement : un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, qui serait financé par des donations volontaires du secteur commercial transnational privé. Pour concrétiser cette idée, les gouvernements hôtes devront créer des conditions telles que des règles communes pour les réductions d'impôts et autres avantages possibles. Nous suggérons que cette idée soit examinée par le Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière des Nations Unies.

Nous avons également noté avec satisfaction que le Secrétaire général a accordé dûment attention dans son rapport au travail de la Commission économique pour l'Europe (CEE). La CEE, par le biais de ses relations étroites et efficaces avec l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Union européenne, la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et le Conseil de l'Europe, ainsi qu'avec des organisations sous-régionales telles que l'Initiative d'Europe centrale et le Conseil des États baltes, peut traiter efficacement un certain nombre de problèmes régionaux, notamment ceux que connaissent les pays en transition. Les processus de réforme entamés dans les secteurs économique et social du système des Nations Unies et les secteurs connexes devraient avoir pour effet de renforcer la Commission, de la préparer à faire face aux tâches pour lesquelles elle a été mandatée et d'étendre si nécessaire son champ d'intérêt à des questions sociales précises. La Pologne ne peut soutenir l'idée que les activités des commissions régionales devraient être réduites.

La Pologne se réjouit de la contribution de l'Organisation aux efforts visant à rendre notre monde plus sûr par le

désarmement et la non-prolifération. La décision des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) de proroger ce traité indéfiniment, l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, les mesures prises pour accroître l'efficacité du Registre des armes classiques des Nations Unies et les principes directeurs adoptés en matière de contrôle des transferts internationaux d'armes comptent parmi les succès de notre Organisation et de la Conférence du désarmement.

Selon notre délégation, les négociations relatives à un traité multilatéral et internationalement vérifiable interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et à la limitation du commerce international des armes de petit calibre doivent se poursuivre. La Pologne attache une grande importance à la solution du problème lié à l'interdiction permanente de la fabrication, de la mise au point, du stockage, de l'utilisation et du transfert des mines terrestres antipersonnel. Nous appuyons à cet égard les initiatives des États-Unis et du Canada, ainsi que le programme d'action en sept points proposé par l'Allemagne.

La délégation polonaise se félicite du travail du Groupe de travail officieux à composition non limitée de l'Assemblée générale pour l'Agenda pour la paix. La diplomatie préventive, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix après les conflits, ainsi que les opérations classiques de maintien de la paix doivent demeurer les instruments clefs dont dispose l'Organisation des Nations Unies pour résoudre les conflits et maintenir la paix et la sécurité. Ces opérations doivent demeurer du ressort de l'Organisation tant aux niveaux conceptuel et pratique. Je songe ici au travail du Groupe à composition non limitée, à l'élaboration du concept de maintien de la paix par le Conseil de sécurité et à la coopération du Conseil avec les pays non membres du Conseil.

Nous nous réjouissons que des efforts soient en cours pour améliorer l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. À la demande de l'Assemblée générale, le Secrétariat a travaillé étroitement avec les délégations intéressées pour mettre au point le concept d'une équipe du Siège pouvant rapidement être déployée. De plus, des progrès significatifs ont été accomplis s'agissant d'améliorer le système d'accords de confirmation, y compris la création d'une force d'alerte rapidement déployable des Nations Unies. Dès le début, la Pologne a participé activement à ces efforts. Nous avons récemment augmenté notre contribution en ce qui concerne les accords de confirmation. Nous partageons nos connaissances et notre expérience dans les débats sur l'initiative danoise. Dans d'autres instances, telles que les amis du système de

déploiement rapide, nous nous sommes joints à d'autres pays dans la recherche de moyens permettant d'accroître la capacité de maintien de la paix de l'Organisation des Nations Unies.

Nous appuyons l'idée que les réductions de personnel du Secrétariat doivent être effectuées de telle manière qu'elles ne portent pas atteinte à la structure du Département des opérations de maintien de la paix, ou plus généralement, à la capacité de l'Organisation de s'acquitter de ses tâches complexes dans ce domaine. Nous comprenons que certaines réalités nous contraignent à réduire la portée de certaines opérations en cours. S'agissant de l'une de ces opérations, placée sous le commandement d'un général polonais, la tâche difficile de réduction des effectifs vient de s'achever avec succès. La nécessité d'opérer les réductions indispensables, que ce soit au Siège ou sur le terrain, ne doit pas nous priver de la marge de manoeuvre nécessaire.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer le soutien de la Pologne au travail de l'Organisation, proche maintenant du nouveau siècle. N'est-ce pas caractéristique d'une fin de siècle que de nombreuses tâches anciennes demeurent inachevées tandis que la vie nous apporte de nouveaux problèmes? L'ONU et son système exigent un effort parallèle à la fois pour se réformer et pour relever les défis qui se posent à la communauté internationale. La coopération internationale menée sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales est plus que souvent essentielle pour affronter efficacement ces défis, ainsi que pour prévenir et circonscrire le mal. N'oublions pas que nous sommes les Nations Unies, et que seule la volonté politique des États Membres peut nous faire avancer sur la voie tracée par la Charte, jusque dans le prochain siècle, dans l'intérêt de la communauté internationale et du bien-être universel.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux : rapports du Bureau

Deuxième rapport du Bureau (A/51/250/Add.1)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : J'attire l'attention des représentants sur le deuxième rapport du Bureau, sur la requête formulée par plusieurs délégations en faveur de l'inscription à l'ordre du jour d'une question additionnelle, intitulée «Octroi à l'Autorité internationale des fonds marins du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale».

Au paragraphe 2 de son rapport, le Bureau recommande à l'Assemblée générale que le point intitulé «Octroi à l'Autorité internationale des fonds marins du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale» soit inscrit à l'ordre du jour de la présente session. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'inscrire cette question additionnelle à l'ordre du jour de la présente session

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Le Bureau a par ailleurs décidé de recommander à l'Assemblée générale que la question additionnelle soit examinée directement en séance plénière. Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'examiner cette question en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 10.